Prospective Jeunesse

65

Périodique trimestriel
Printemps 2013

Drogues
Santé
Prévention

Bas les armes !
L'échec de la guerre aux drogues

Pour un usage doux et non problématique de l'État
Line Beauchesne

Il faut sortir la prison de sa tête
Christian Panier

Les 100 ans de la MDMA
Un anniversaire plein d'ambiguïtés
Mathieu Duvosquel

Numéro d'agréation : P405048 - Bureau de dépôt – 1050 Bruxelles 5

PROSPECTIVE Jeunesse ASBL

Prospective Jeunesse est un centre d'étude et de formation fondé en 1978. L'association est active dans le domaine de la prévention des méfaits liés aux usages de drogues, dans une optique de promotion de la santé.

Prospective Jeunesse propose quatre services :

- Formation et accompagnement de professionnels (seuls ou en équipe)
- Publication de la revue **Prospective Jeunesse**
- Entretiens individuels
- Centre de documentation

Prospective Jeunesse a créé, avec **Infor-Drogues** et **Modus Vivendi**, l'asbl **Eurotox**, relais en Communauté française de Belgique de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).
www.eurotox.org

CONTACT *144 chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles ■ 02 512 17 66*
revue@prospective-jeunesse.be ■ www.prospective-jeunesse.be

Éditeur responsable
Pierre Baldewijns

Rédacteur en chef
Julien Nève

Rédacteur en chef adjoint
Alain Lemaitre

Comité d'accompagnement
Philippe Bastin, Pierre Baldewijns, Line Beauchesne, Mathieu Bietlot, Marc Budo, Alain Cherbonnier, Martine Dal, Christian De Bock, Christel Depierreux, Damien Favresse, Pascale Jamoulle, Charlotte Lonfils, Micheline Roelandt, Patricia Thiebaut, Jacques Van Russelt

Soutien administratif
Nadia Mortiaux

Dessins
Jacques Van Russelt

Les articles publiés reflètent les opinions de leur(s) auteur(s) mais pas nécessairement celles des responsables de « **Prospective Jeunesse – Drogues Santé Prévention** ». Ces articles peuvent être reproduits moyennant la citation des sources et l'envoi d'un exemplaire à la rédaction. Ni Prospective Jeunesse asbl, ni aucune personne agissant au nom de celle-ci n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans cette publication.

Impression
Nuance 4, Naninne

Graphisme et mise en page
MEDIA animation asbl
communication & éducation

ISSN : 1370-6306

ÉDITORIAL

À quoi sert l'échec de la guerre aux drogues ?

Prospective Jeunesse n'a pas vocation à asséner à ses lecteurs des vérités toutes faites. Son objectif est d'ouvrir la réflexion, de susciter le débat autour de thèmes liés de près ou de loin aux politiques de prévention des assuétudes. Au vu des effets délétères de certaines de ces politiques, il est cependant parfois utile de pointer quelques vérités dont l'évidence échappe encore à nombre de nos contemporains. Et puis, ce n'est pas tous les jours que nous pouvons joindre notre voix à celles d'un millier d'officiers de police américains pour clamer haut et fort : « *Prohibition doesn't work* ».

Ce constat d'échec n'est d'ailleurs pas un scoop. À aucun moment de son histoire, la guerre aux drogues n'a atteint les objectifs qui lui avaient été fixés. Depuis le début, des voix se sont élevées pour dénoncer son inanité et ses conséquences désastreuses en termes de santé publique et de démocratie. En osant le parallèle avec le débat entourant la prison, Christian Panier vise juste. Tout comme l'échec de la prison, l'échec de la guerre aux drogues est l'histoire d'un éternel recommencement. À cette différence près que contrairement à celui qui se hasarde à réfléchir à une société dégagée de la prison, celui qui envisage d'en finir une fois pour toute avec cette guerre est de moins en moins considéré comme un doux rêveur ou un fou furieux. Ainsi, en octobre 2012, tous les lecteurs du journal Metro ont pu découvrir que le rédacteur en chef invité, Richard Branson, le fantasque mais non moins respecté patron de Virgin, voulait « *en finir avec la guerre à la drogue, une perte de temps et d'argent* » et encourageait nos gouvernants à réfléchir « *aux avantages d'une dépénalisation des usages de drogues* ». Les temps ont assurément changé, le constat de l'échec de la guerre aux drogues n'est plus le fait d'une minorité, le consensus qu'il l'entoure s'est élargi jusqu'à s'étaler en première page de nos feuilles de choux.

Force est toutefois de constater qu'en dépit de l'avalanche d'arguments nous enjoignant d'en sortir, la guerre aux drogues compte encore de nombreux adeptes. Pour ces derniers, prendre des mesures répressives à l'égard des usagers fait encore partie intégrante d'une politique de prévention digne de ce nom. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2007 et 2012, les équipes spécialisées de la police fédérale sont intervenues à 558 reprises dans les écoles du royaume. Pour la seule année 2012, les directions d'établissements scolaires ont été à l'initiative de 157 interventions menées à l'aide de chiens renifleurs, contre 64 en 2007. Cet engouement répressif explique en grande partie notre volonté de consacrer un dossier de la revue à la question de la prohibition et de son échec. Les temps ont beau avoir changé, nous devons encore batailler pour convaincre qu'en promotion de la santé, faire de la prévention des assuétudes à l'adresse des jeunes c'est faire en sorte que ces derniers restaurent ou augmentent leur capacité à poser des choix autonomes concernant leur « bien être » et donc *a fortiori* leur capacité à se situer et à se responsabiliser par rapport à une consommation problématique ou non. Cette démarche est l'inverse d'une guerre et n'est en rien compatible avec des dispositifs de contrôle social tels que des descentes de police. Gageons que la pertinence des arguments développés par les contributeurs de ce numéro achèvera de convaincre les indécis d'enfin déposer les armes et de se poser la question autrement dérangeante : à quoi sert l'échec de la guerre aux drogues ? Pourquoi, si cette guerre échoue, la reconduit-on sans cesse ? Quelle est, au final, l'utilité de cette incessante reconduction ?

Cher Mathieu, tu n'auras malheureusement pas l'occasion de découvrir la façon dont nous avons mis en forme ta précieuse logorrhée. Nous sommes cependant certains que son goût pimenté ravira les lecteurs, surtout si, comme toi, ils aiment par-dessus tout franchir les portes. Cher ami, cher frère d'armes (d'une autre guerre bien plus nécessaire), ce numéro t'est dédié.

Julien Nève, rédacteur en chef

Bas les armes !
L'échec de la guerre aux drogues

Éditorial 1

Pour un usage doux et non problématique de l'État 2
Entretien avec Line Beauchesne

Il faut sortir la prison de sa tête 7
Entretien avec Christian Panier

Prohibition doesn't work 12
Guilhem de Crombrugghe

L'idéologie prohibitionniste : a-culturation contre libre-arbitre 20
Bruno Valkeneers

Rue de la Noise 25
Valérie Marange

Les 100 ans de la MDMA Un anniversaire plein d'ambiguïtés 29
Mathieu Duvosquel

Centre de documentation : Nunc est legendum… 36
Danielle Dombret

Pour un usage doux et non problématique de l'État

> Line Beauchesne[1]

Face à la paupérisation, l'État a tendance à systématiser les réponses policières au détriment du travail social. Pourtant les politiques de prohibition et l'emploi des stratégies répressives en matière de drogues nous démontrent l'échec de l'option sécuritaire, tant face aux objectifs de santé publique qu'en regard des critères démocratiques. « La guerre à la drogue », nous explique Line Beauchesne, est devenue un simple outil policier de contrôle social, avec très peu d'incidence sur la circulation des drogues. Par ailleurs, l'interdiction a fait disparaître les usages doux des drogues aujourd'hui illicites. Comment dès lors envisager une bonne réglementation, qui tienne compte des différents usages, durs ou doux ; qui soit cohérente pour le consommateur et adéquate en matière de prévention ? Line Beauchesne nous propose deux premières pistes : sortir de la politique de prohibition et développer un nouveau regard sur le marché des drogues.

Un certain nombre d'analystes font état de dérives sécuritaires voire de l'avènement d'États sécuritaires à l'ère de la mondialisation. Partagez-vous ce point de vue[2] ?

En fait, ce que l'on constate dans la plupart des pays, occidentaux du moins, c'est que face à la paupérisation croissante, l'investissement dans le sécuritaire est-ce par quoi l'État va compenser ou camoufler son désinvestissement dans la protection sociale. Ce type de protection ne change pourtant absolument rien par rapport à l'insécurité réelle que les gens vivent, une insécurité qui est liée davantage à la précarité de leurs conditions de vie, au fait qu'ils ne savent pas ce dont leur lendemain sera fait. Reste que ce discours sécuritaire où l'on ajoute toujours plus de police fonctionne auprès d'une certaine clientèle qui se réjouit que l'État « agisse ».

Et quel est, dans ce contexte, le rôle de l'appareil policier ?

En fait, l'appareil policier dont l'outil principal est l'arrestation se retrouve de plus en plus confronté à des problèmes qui relèvent des services sociaux. Par exemple, des jeunes qui traînent dans la rue, ce n'est pas un problème de police mais de services sociaux, d'accueil, d'intégration, etc. Or si ces programmes-là n'existent plus, seule reste la police pour donner l'apparence de faire le ménage dans les rues. Qui plus est, le discours est extrêmement contradictoire : on parle de police de proximité ou de police communautaire, mais on ne lui donne aucun outil pour aller dans cette direction-là. Les seuls outils dont la police dispose sont ceux de la répression et on mesure encore l'efficacité de son travail en termes d'arrestation.

1. Docteure en Sciences politiques, spécialisée en philosophie du droit et de l'État, professeure titulaire au département de criminologie de l'Université d'Ottawa et professeure associée à l'Université de Sherbrooke, Line Beauchesne est l'auteure de nombreux mémoires, articles et livres sur la question des drogues, dont *Les coûts cachés de la prohibition*, Lanctôt, Montréal, 2003. Réédité et mis à jour en 2006 chez Bayard Canada, Montréal.

2. Propos recueillis par Julien Nève et Juliette Beghin.

Ne pourrions-nous pas envisager des interventions policières novatrices autres que purement répressives ?

On remarque que si des policiers, ou parfois des agents en civil, prennent le temps de faire des liens entre les groupes sociocommunautaires et la police et que l'on suggère à celle-ci, non pas d'arrêter mais de miser sur ces groupes qui ont les ressources nécessaires pour intervenir rapidement, les policiers les utilisent sans problème. Mais encore faut-il que ces groupes existent autour d'eux et qu'on leur permette de tisser les contacts nécessaires, car je ne pense pas que c'est à la police de jouer au travailleur social ou au psychologue. À chacun son rôle. Cela étant dit, si l'on veut diminuer la répression des policiers, il faut que ceux-ci puissent compter sur des partenaires susceptibles d'intervenir autrement ; toutefois, en l'absence de programmes sociaux dignes de ce nom, la tâche est ardue, voire impossible. Ainsi, par exemple, au Québec, à un moment donné on a invité les policiers à trouver des solutions différentes vis-à-vis de la violence familiale, mais dans le même temps, on a sabré dans les budgets finançant les refuges pour les femmes battues. Au final, vers qui doit-on se tourner quand à onze heures du soir, il n'y a aucun numéro à appeler parce que tous les services sont surchargés ?

En d'autres termes, nous ne pouvons pas demander à la police de se transformer si, au préalable, nous ne transformons pas son environnement. Et transformer cet environnement est une question d'ordre politique. Si le politique décide de sabrer dans les programmes sociaux et qu'il préfère mettre l'argent dans la police, ce choix est bel et bien politique. Enfin, je trouve certains écrits très naïfs dès lors que leurs auteurs pensent que la police va se changer toute seule. Aucune institution n'en est capable. C'est toujours du fait d'une pression extérieure que les bureaucraties changent. Il revient donc au politique de changer la police, que ce soit en termes de

formation, de recrutement et d'environnement. Malheureusement, à l'heure actuelle, le politique est davantage préoccupé par l'illusion sécuritaire que par le soutien social aux différentes communautés.

Dans ce climat d'illusion sécuritaire, quelles sont vos principales craintes par rapport aux droits et libertés individuels ?

Mes craintes portent sur le fait qu'actuellement, sans que cela ne suscite de véritables débats politiques, on laisse à la police le soin de gérer plusieurs problèmes sociaux et qu'à cet effet, elle s'est de plus en plus informatisée, notamment via le « réseautage » de ses différentes banques de données. De nos jours, personne ne s'étonne qu'un policier enregistre une information au niveau de sa commune et que cette information se promène d'un pays à l'autre, d'un service de police à l'autre. Or, les gens ne se rendent pas compte que la gestion des données accumulées par la police n'est pas soumise aux mêmes règles que celles encadrant les données judiciaires, i.e. les données des tribunaux. Dans ces données policières, on retrouve des personnes accusées mais aussi des personnes qui sont simplement soupçonnées, voire faiblement soupçonnées. Ainsi, si vous projetez de louer un logement, le service de sécurité de l'immeuble est susceptible de mener une enquête sur vous. Pour ce faire, il ne va pas aller se promener sur les banques de données judiciaires, où d'ailleurs plus personne ne va, mais sur les banques de données policières. Et celles-ci peuvent par exemple lui apprendre qu'il y a six ans la police vous a soupçonné de vendre de la drogue à l'école. Nul besoin d'avoir été condamné pour être enregistré dans les données de la police, un simple soupçon suffit. En conséquence, le propriétaire de l'immeuble risque de vous refuser la location sans que vous en sachiez la véritable raison. Outre qu'il n'y pas vraiment de lois régissant ce type de données, il y a une grande perméabilité de ces données notamment avec les services privés de sécurité. Je ne sais pas très bien ce qu'il en est dans les pays européens, mais aux États-Unis, quelqu'un peut être employé à la fois dans la police publique et dans la sécurité privée. Du coup, des données canadiennes peuvent très bien être copiées par des services de sécurité américains qui disposent de succursales en Europe et au Canada. Au final, l'information enregistrée par le policier dans le petit bled de Saint Glinglin mentionnant le fait que Jean Laverdure a vendu du haschich à l'école secondaire peut, des années plus tard, être retrouvée sur n'importe quelle autre banque de données.

La situation est telle qu'il est arrivé que constatant des erreurs de données, on est parfois dans l'incapacité de trouver la source originale de l'erreur. Cela étant dit, ce qui m'effraie le plus c'est que l'une des raisons pour lesquelles ça se développe avec autant de facilité tient à l'insouciance avec laquelle la nouvelle génération expose ses données personnelles sur les réseaux sociaux. L'enjeu est pourtant de taille car ces données ne s'effacent pas et on ne sait pas comment elles peuvent être utilisées. Si tu veux nuire à quelqu'un, plus on cumule des données, plus tu vas trouver matière à le faire aisément.

S'agissant de la prohibition des drogues, son échec semble de plus en plus faire consensus. Partagez-vous ce constat et quelles sont, selon vous, les conséquences que l'on peut en tirer ?

Selon moi, l'échec se joue à deux niveaux : en matière de santé publique et en matière de démocratie. S'agissant de la santé publique, qui est la justification contemporaine de la guerre à la drogue, on se rend compte que, contrairement au but recherché, la prohibition a augmenté le nombre de consommateurs, a mis en péril les soins à l'adresse des toxicomanes et a ralenti la recherche sur les usages thérapeutiques des drogues, en particulier du cannabis. Au final, on a donc plus d'intoxications, plus de toxicomanies, plus d'usagers et moins de soins. En d'autres termes, on n'a strictement rien gagné par rapport au marché légal où par ailleurs les drogues sont moins disponibles. Demandez à n'importe quel jeune, aujourd'hui c'est plus facile de se procurer du cannabis que d'acheter du tabac ! Contrairement au cannabis, la vente du tabac est contrôlée et légiférée alors que le cannabis est disponible partout.

Le second échec est selon moi lié au fait qu'en termes de démocratie, la prohibition « c'est très cher payé ». La guerre à la drogue est en quelque sorte devenue un outil de travail pour les policiers en ce qu'elle légitime et rend possible une multitude de contrôles. Or, cette guerre n'a qu'une très faible incidence sur la circulation des drogues. Quel que soit le pays, on estime que la police capte entre 5 et 10 % de la drogue qui circule. Et lorsque les corps policiers

annoncent avoir augmenté leurs saisies, c'est tout simplement parce qu'il y a plus de drogue en circulation. Au final, ils saisissent toujours 5 ou 10 %. Tous les contrôles qui découlent de cette guerre à la drogue font que certains les utilisent à d'autres fins. Ainsi, par exemple, les tests de drogue dans le milieu de travail ou au sein des prisons n'ont plus rien à voir avec la drogue en elle-même. Ils ont davantage à voir avec le contrôle des individus dont la drogue est un prétexte. D'où mon sentiment que la prohibition est non seulement un échec en matière de santé publique mais qu'elle est aussi très coûteuse en matière de démocratie.

Pourrait-on dès lors entrevoir prochainement une voie de sortie de cette politique de prohibition ?

Si vous me demandez une date précise, je ne pourrai pas vous répondre, parce que ce type de changement, dans la mesure où il touche au domaine des mœurs, dépend d'une conjoncture particulière difficilement prédictible. La seule chose dont on peut être certain, c'est la nature des ingrédients qui doivent être là pour que s'opère un véritable changement des mentalités. Par rapport à ce qui prévalait il y a vingt ans, aujourd'hui les gens savent que la prohibition est un échec. Il reste cependant à leur faire comprendre la signification de la légalisation.

Pour beaucoup de gens, la légalisation des drogues signifie qu'elles vont être disponibles partout. Or, c'est déjà le cas. En fait, en légalisant les drogues, on va les rendre moins disponibles par une réglementation de leur mise en marché. Ils imaginent également que les produits qui vont circuler sont les mêmes que ceux que l'on trouve sur le marché noir. Il s'agit donc de faire comprendre aux gens que les produits qui circulent à l'heure actuelle sont des produits propres à un marché noir, c'est-à-dire des produits frelatés, coupés, concentrés, souvent de mauvaise qualité, que les gens peuvent difficilement apprendre à consommer correctement. C'est comme si je prenais une bière et que je ne savais jamais s'il y a 2 ou 32 % d'alcool dans le produit ou même si c'est de la bière.

Ensuite, je pense que le changement sera issu d'une conjoncture régionale, c'est-à-dire initié par des groupes de pays. Il y a en effet des pays, notamment en Amérique Latine, qui subissent plus que d'autres les effets de cette guerre à la drogue. De même, de nombreuses villes sont de plus en plus étouffées par les guerres de gangs et la violence liée la prohibition. À l'inverse, à l'échelle internationale, le marché des drogues joue un rôle assez positif pour de nombreux États en ce qu'il leur permet de disposer d'une manne financière conséquente. Le blanchiment de l'argent est un rouage essentiel de l'économie internationale pour détourner des fonds, écouler des armes. Autant dire que l'argent de la drogue a de nombreuses vertus au niveau international et je pense que personne n'a vraiment intérêt à ce que les règles du jeu changent. D'où ma conviction que le changement va davantage être le fait d'une conjoncture de milieux locaux.

Enfin, même si je ne sais pas trop comment l'interpréter à long terme, je remarque que les États-Unis font actuellement montre d'une certaine passivité sur ce dossier, ce qui conduit de plus en plus de pays à parler d'une autre voie que la prohibition, sans craintes de représailles de leur part. Reste à voir si cette passivité persistera face à la pression des compagnies pharmaceutiques qui voudraient garder le dossier actif vu les profits qu'elles tirent de

Les drogues : légalisation et promotion de la santé

Line Beauchesne, Bayard Canada, 2006.

Line Beauchesne s'attaque à la question de la légalisation. Elle trace un chemin à travers les obstacles et les pièges possibles. L'enjeu, pour elle, est qu'en favorisant les conditions d'une prévention adéquate et en développant des stratégies d'aide appropriées et ce, tant au plan individuel que collectif, la question des drogues sera redéfinie différemment. De même la légalisation ne mettra pas fin à toute la criminalité internationale qui gravite autour de ce marché. Elle en éliminera cependant une grande partie liée à la distribution locale et à l'approvisionnement des drogues.

la prohibition. Mais le fait que l'administration américaine laisse pour le moment émerger d'autres discours sans les menacer de tous les périls de la terre constitue sans conteste un signal positif pour qu'une ou plusieurs régions se décident à changer la donne. En attendant, il faut continuer à changer les mentalités qui, même si elles ont compris l'échec de la guerre à la drogue, sont toujours effrayées à l'idée de la légaliser.

La légalisation peut-elle être interprétée de différentes façons ?

Je dirais qu'il y a trois grandes divisions parmi les anti-prohibitionnistes, c'est-à-dire ceux qui constatent l'échec de la guerre à la drogue et qui se demandent « qu'est-ce qu'on fait maintenant ? »

Il y a ceux qui voudraient que l'on mette fin à cette prohibition au profit d'un marché non régulé où chacun fait ce qu'il veut. Pour ma part, je suis de ceux qui trouvent qu'il doit y avoir une réglementation. Pourquoi ? Parce que tout comme l'alcool, il s'agit de drogues. Je dois donc être informée quant à la composition du produit, sa concentration, bref disposer d'un ensemble de réglementations qui assurent la qualité des produits en circulation pour que la consommation se fasse correctement. Ce n'est pas du shampoing, ce sont des drogues.

D'autres souhaiteraient que seul le cannabis soit sorti de cette guerre à la drogue. Pour eux, c'est comme si y avait eu une erreur, comme si on avait mis le cannabis dans les drogues illicites par erreur et ils ne te suivent plus si tu étends le discours anti-prohibitionniste à d'autres drogues. Cela tient à ce qu'ils n'ont pas compris que le marché noir ne ressemblerait en rien à un marché réglementé parce qu'il y a plusieurs formes de consommation de produits qui n'existent tout simplement pas sur le marché noir parce que ce n'est pas rentable ou trop visible : les tisanes à la coca, l'opium à fumer, ce genre de choses. Il y a bien des façons de consommer les drogues actuellement illégales, différents usages plus doux, que le marché noir a fait disparaître. Et ce qu'ils confondent, c'est le fait que, pour toute une série de raisons qui seraient trop longues à expliquer, l'usage du cannabis est demeuré relativement doux. L'une des raisons découle simplement du fait que c'est une des seules drogues qu'on ne peut pas injecter parce qu'elle n'est pas soluble dans l'eau.

En revanche, les autres usages de drogues illicites qui se sont développés sur le marché noir sont relativement durs. Soit on avale et on attend de voir ce que ça va devenir, soit on injecte. Ce type d'usage est à risque et relativement dur. Comment distinguer un usage dur d'un usage doux de drogue ? Un usage doux de drogue c'est un usage où l'on se voit venir. J'ai pris une bière, je pensais en prendre une deuxième, mais finalement je me sens fatiguée donc j'ai le temps d'arrêter, de me voir venir. Si, par contre, j'ai avalé deux capsules et que j'attends le résultat, je ne peux pas revenir en arrière, c'est déjà un usage un peu plus dur. Si je m'injecte, je suis dans une toute autre dynamique. Pas de recul possible si le produit est plus concentré ou grandement frelaté. En fait, les usages doux de la majorité des drogues actuellement illégales ont disparu.

De par le vocabulaire utilisé, on voit bien qu'ils ont mal compris le problème. Ils vont parler de drogues douces et de drogues dures. Mais non ! Toutes les drogues ont des usages durs et doux. Je peux m'injecter de la caféine. C'est alors un usage dur. Quelles que soient les drogues, il faut une réglementation en fonction de ces différents usages et de l'information sur les différents risques que peuvent comporter les usages, selon qu'ils sont doux ou durs.

Enfin, il y a ceux qui veulent une politique différente sur les drogues actuellement légales et les drogues illégales, c'est-à-dire qui voudraient une législation à part pour les drogues actuellement illégales. Je ne suis pas de cet avis. Pour moi, une bonne réglementation en matière de drogue, cela doit englober avec cohérence les drogues légales et les drogues actuellement illégales. Cela signifie un nouveau regard sur le marché des drogues légales. Et, oui il y a des problèmes avec la gestion des drogues actuellement légales. Par exemple, si on décide que les tisanes se vendent à l'épicerie, et bien les tisanes de coca aussi. Et puis si on décide qu'après une certaine dose ça se vend dans des pharmacies et bien peut-être que les redbulls se retrouveraient dans les pharmacies parce qu'ils sont plus concentrés en caféine. À mon sens, si l'on veut créer une politique cohérente pour le consommateur et un message de prévention adéquat, on ne peut pas créer une politique pour les drogues actuellement illégales et avoir une autre politique pour les drogues légales.

Il faut sortir la prison de sa tête

> Christian Panier[1]

Fort d'une longue carrière en tant que magistrat, Christian Panier nous évoque la lassitude du monde judiciaire face aux politiques de prohibition en matière de drogues. Aujourd'hui, beaucoup de juges tentent d'être inventifs pour éviter des peines de prison, en privilégiant par exemple des peines alternatives qui prennent mieux en compte les contextes et les individus. Reste que la prohibition a prouvé son échec en termes de santé ou de diminution de la délinquance. C'est pourquoi Christian Panier plaide pour une régularisation totale et une distribution organisée par l'État. Mais pour cela, il faudra d'abord convaincre l'opinion. C'est aux associations, nous dit-il, de se mobiliser, quitte à faire des actions spectaculaires pour remuer les consciences, tout comme en leur temps des médecins s'étaient mis en danger pour défendre le droit à l'avortement. C'est que, nous rappelle-t-il, les freins au changement sont aussi dans la tête.

Quel est votre sentiment général par rapport au débat sur la prohibition[2] ?

On est dans un schéma mental similaire à celui entourant le débat sur les prisons : bien que personne ne puisse sérieusement affirmer que ça fonctionne, personne n'a le courage et l'imagination de retourner le prisme et de s'engager dans une autre façon de faire. En ce qui me concerne, je ne cesse de répéter qu'il faut sortir la prison de sa tête ! C'est parce qu'elle est dans votre tête que vous ne savez pas inventer autre chose ! Seuls quinze, vingt, trente personnes ont leur place en prison, mais pour le reste, non, on ferme, on ferme, on ferme.

Et quel était votre ressenti en tant que magistrat ?

J'ai vécu cela de très près entre 1976 et 2013 et plus particulièrement quand j'étais à la chambre du conseil. Vu la politique des parquets, nous avions peu de mises à l'instruction et a fortiori de demandes de mandats d'arrêt pour des faits isolés de toxicomanie. Il fallait nécessairement qu'il y ait au moins un trafic, étant entendu que l'on attrape surtout les petits poissons et rarement les gros. Le problème vient évidemment de la délinquance induite par la consommation : vol à l'arraché, bousculades de petites vieilles, racket de mômes, etc. De par la prohibition, nous étions confrontés à énormément de délinquance de droit commun sur fond de toxicomanie. Un phénomène sur lequel les peines d'emprisonnement ont un effet quasiment nul. Quand ça marchait, il s'agissait généralement d'un être relativement jeune qui était pour la première fois confronté à la justice et qu'on libérait dans les cinq jours. Dans ce genre de cas, la prison pouvait avoir un effet choc à condition qu'à la sortie, il y ait un accueil, un réceptacle familial ou institutionnel. Je pense donc que la répression par la voie des peines classiques d'emprisonnement n'est en rien une solution. Je suis évidemment pour les peines alternatives. Encore faut-il qu'elles soient pourvues d'un encadrement efficace et que pour les situations

1. Ancien président du tribunal de première instance de Namur et professeur à l'UCL.
2. Propos recueillis par Julien Nève et Alain Lemaitre

les plus problématiques on dispose d'institutions d'accueil adéquates. Dès lors qu'une personne dispose d'une prise en charge thérapeutique sérieuse et que celle-ci est relayée par l'entourage familial, quand du moins celui-ci existe, les chances de réussite sont sans commune mesure avec ce que peut produire le sevrage forcé de la prison.

Quel genre de réforme préconiseriez-vous ?

Il convient de renverser le sablier et accepter la drogue comme un phénomène qui a existé et existera de tout temps. Il faut essayer de faire avec. À une réunion du parti socialiste sur ce thème, à l'époque où Onkelinx était encore à la justice, je me souviens avoir fait un virulent plaidoyer pour une régularisation pure et simple, c'est-à-dire une mise en régie publique et une distribution organisée via des centres de distribution spécifiques, des points de ralliement ou les pharmacies. Après la réunion, Onkelinx me dit que sur le fond, on est bien d'accord, mais qu'on ne peut pas le faire, c'est impossible car on est engagé internationalement. Toujours la même litanie : « nous avons des engagements internationaux ». Je suis bien d'accord mais un engagement international n'est pas éternel, il peut aussi être renégocié. Bien sûr, la petite Belgique ne va pas le faire toute seule. C'est le genre de problématique qui doit être gérée de façon multilatérale, à l'échelle européenne, sauf que l'Europe n'est pas très chaude non plus.

Mais si on persiste dans la prohibition, n'est-ce pas aussi parce que, d'une certaine manière, elle comporte une certaine utilité ?

Cela renvoie à la question du sens symbolique de la prohibition, mais je suis loin d'être certain que cela fonctionne.

Nous pensions plutôt à une utilité liée à la possibilité de contrôler certaines franges de la population

De ce point de vue-là, en effet, c'est évident. De nouveau, le problème c'est que le contrôle s'exerce toujours sur la frange la plus faible mais s'amoindrit dès que tu remontes les filières, à l'exception de quelques gros coups de filet très épisodiques. À mon sens, pour lutter contre le blanchiment d'argent, la prohibition comme telle du produit n'est d'aucune utilité. Ce n'est pas parce qu'un produit est interdit à la consommation que pour autant la politique criminelle va étendre son contrôle à toute la chaîne des phénomènes qui rendent possible la circulation du produit. Or, il faut bien se rendre compte que les circuits mafieux gangrènent toutes les économies, y compris l'économie belge et il est plus que probable que derrière les activités de lobbying bon chic bon genre de la place Schuman se jouent d'autres choses beaucoup plus sombres. Il y a une vingtaine d'années, Leonardo Sciascia faisait de la Sicile une métaphore de l'Italie. C'est désormais à l'Europe tout entière que la Sicile doit être comparée. Et ce n'est pas parce que les mafias tirent profit du trafic de drogues que pour autant il faut les interdire à la consommation. En effet, en plus de les rendre attractives, leur interdiction fait que la politique du prix est entièrement entre les mains de ceux qui en tirent profit. Ne pourrait-on pas tout bêtement se dire : il y a une demande et une offre, faisons en sorte que les termes de l'échange se fassent dans le respect d'une certaine égalité entre le vendeur et l'acquéreur. Par ailleurs, souvenons-nous à quel point la prohibition de l'alcool a été catastrophique du point de vue de la santé publique. Assurer la qualité des produits consommés devrait être une exigence de santé publique. Est-ce si naïf de penser cela quand on voit le nombre

d'accidents provoqués par les consommations non contrôlées ? Encore faut-il rallier l'opinion publique à cette idée ! Entre l'idée que l'opinion se fait du phénomène et la réalité de ceux qui le vivent, qu'ils soient toxicomanes ou accompagnants de toxicomanes, il y a tout de même un fameux décalage.

Si ce n'est l'obstacle des conventions internationales, qu'identifiez-vous comme autres freins à la sortie de la guerre aux drogues ?

Tout comme pour les prisons, ils sont dans les têtes. Les amalgames du genre « drogues/besoin d'argent, besoin d'argent/violence » sont bien ancrés. Et de ce point de vue-là, on n'est pas franchement aidé par l'idéologie hypersécuritaire que véhiculent tous les pouvoirs européens, en ce compris notre pseudo-pouvoir de centre gauche. Or, si la qualité des produits était assurée par une politique non prohibitionniste, si les coûts étaient maîtrisés grâce à un système de distribution via des centres brevetés pour les produits les moins nocifs et via le réseau des pharmacies pour les produits plus nocifs, on y gagnerait en termes de santé publique et on garantirait une diminution de la délinquance. À la limite, tentons l'expérience sur une durée de quatre ou cinq ans, histoire de vérifier que cela peut effectivement fonctionner. Les freins aux changements sont aussi dans la tête des praticiens. Il faut bien se rendre compte que le système actuel alimente aussi un autre marché, le marché du droit. Il suffit de voir les honoraires demandés par les défenseurs de certains gros bonnets pour s'en convaincre. Certains avocats sont quand même très au fait du cours de la schnouf. Quant aux mômes qui sont dans la dèche économique et qui se font coincer pour trafic, c'est évidemment une autre histoire. Cela ne se joue pas au même niveau. Comme quoi le droit pénal a toujours été fait pour tenir les pauvres en lisière.

Dans le monde judiciaire, n'y a-t-il pas une certaine lassitude par rapport à la prohibition ?

Moi j'ai très vite perçu qu'il y avait chez tous les collègues un ras-le-bol de ce type de délinquance. On sait pertinemment bien que qu'en tapant dessus avec les armes lourdes on fait fausse route. Dans un tribunal de taille moyenne, ça passe encore, mais à Bruxelles j'ai des collègues qui font ça du matin au soir. C'est à se flinguer.

Quelle est la marge de manœuvre des praticiens de la justice pour que se développe une autre approche, moins répressive ?

Dans l'état actuel du droit positif, la marge de manœuvre n'est plus aussi étroite qu'auparavant. Les peines alternatives sont désormais une option concrète. Tu condamnes à une peine de principe avec libération immédiate pour ce qui excède la préventive quand il y en a une et tu assortis le tout de conditions du style « se rendre sans délai à tel centre », « se soumettre à une thérapie », « rester au même domicile », « prévenir les flics quand tu en changes », bref tu mets un peu la corde au cou. Parfois ça fonctionne. Tout dépend de l'individu, de sa disposition psychologique, de l'état dans lequel il se trouve au moment où tu prends ta décision, de facteurs sociaux et familiaux. On peut être inventif, et je pense que la plupart des magistrats le sont, surtout parmi la nouvelle génération. Tous sont conscients que la pure et simple réponse répressive du genre « ah, c'est comme ça, au trou ! » ne marche pas.

L'histoire de l'individu est donc mieux prise en compte

Oui parce qu'aujourd'hui, on est obligé de demander une enquête préalable. C'est le boulot des gens de la maison de justice qui sont chargés d'établir un rapport succinct quant à l'éligibilité de l'intéressé à une procédure probatoire. Très souvent, les assistants de justice te disent qu'en dépit de son âge, de son état de santé, du fait qu'il ait déjà eu quatre ou cinq fois des emmerdements liés à la drogue, il est encore possible de tenter quelque chose, à condition bien sûr de bien choisir le centre, de trouver une place, d'avoir le concours de la famille, etc. Cela étant dit, la décision prise sur cette base demeure ancrée dans une perspective répressive. Quoi qu'il en soit, je pense que plus aucun de mes collègues, même parmi les plus réacs, ne va te dire que la prison est une solution. Ils en sont tous conscients mais ils font avec ce qu'ils ont.

Le simple usage mène-t-il encore en prison ?

Le simple usage n'est pratiquement plus poursuivi par les parquets. Si je me fais arrêter en sortant d'ici en train de m'en fumer un bien roulé, je ne risque pas grand-chose. De même, si les flics débarquent

Proposition législative du Centre d'action laïque

En 2002, la Commission « drogues » du CAL a élaboré une proposition de loi destinée à concrétiser les propositions issues de son travail. Il s'agit d'une modification de la loi existante (et de son arrêté royal d'application) visant à la réglementation du commerce des drogues dans le cadre d'une expérience scientifique de santé publique.

L'expérience consiste à légaliser, durant une période de six ans, le commerce de toutes les drogues illicites. L'ensemble du processus resterait sous contrôle de l'État. L'approvisionnement en ces substances serait réalisé par le biais de la réglementation déjà existante du commerce licite de drogues pour la médecine et la pharmacie. La vente se produirait dans des officines d'État, les produits étant fabriqués par des sociétés commerciales sous licence étatique. La détention et l'achat des drogues à des fins de consommation personnelle (selon des doses fixées par la loi pour chaque produit) seraient complètement dépénalisés. Cette recherche scientifique s'accompagnerait de mesures relatives à la consommation en public (« ivresse publique ») et à l'interdiction de la vente aux mineurs d'âge.

Un système précis d'évaluation encadrerait l'expérience afin de répondre, au terme des six années, à la question ou hypothèse qui fonde la démarche : la légalisation des drogues a-t-elle une incidence sur le statut médical, social et psychique des usagers de drogues clandestins d'aujourd'hui ainsi que sur l'ensemble de la population ? D'autres questions satellites pourront aussi être évaluées grâce à ce cadre expérimental (coûts, intégration culturelle des drogues, réduction des dommages…).

Cette expérience scientifique permet à la Belgique de respecter ses engagements internationaux puisqu'elle est autorisée par une interprétation progressiste des traités et convention en la matière.

(Cf. www.laicite.be/services/5_9_3_assuetudes)

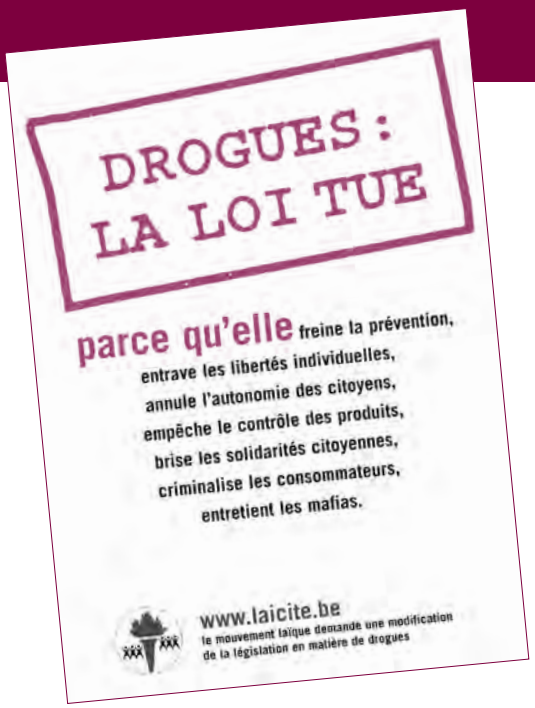

chez moi lors d'une soirée un peu olé olé où tout le monde est en train de consommer, ils vont probablement nous foutre la paix, non pas parce que c'est moi, mais parce que nous sommes entre majeurs consentants. En revanche, s'il y a un mineur dans le groupe, on risque de déguster.

Qu'avez-vous pensé de la proposition de loi en faveur d'une dépénalisation de la détention et de la consommation des drogues élaborée par le Centre d'action laïque[3] ?

C'est une proposition qui me paraît intelligente dans la mesure où le processus proposé est envisagé à titre expérimental. C'est de plus en plus fréquent avec les lois qui ont un côté que l'on pourrait qualifier de révolutionnaire. C'est ainsi qu'on a fait passer la pilule de l'avortement, de l'euthanasie. Tenter de vendre directement une dépénalisation pure et simple de toutes les substances existantes et à venir, ça ne marchera pas.

Et si la clé est dans l'opinion, quelle stratégie proposez-vous ?

Les politiques et les communicateurs le savent très bien : dans l'état actuel du système politique, on a l'opinion que l'on se crée. Il doit donc y avoir au niveau de l'associatif – je ne vois d'ailleurs pas d'où cela pourrait partir d'autre – une volonté politique au sens profond du terme qui consisterait à populariser l'idée en s'appuyant sur des chiffres, des études universitaires. Cela dit, il suffit encore une fois de penser à la prison dont même le criminologue le plus réactionnaire te dira que franchement c'est un échec pur et simple, pour se rendre compte qu'en dépit des argumentaires, aussi bons soient-ils, persuader n'est pas chose facile. Il y a toutefois une chose qui est sûre et certaine, les meurtriers sont nettement moins nombreux que les gens qui ont déjà touché aux drogues ou qui toucheront ou qui ont envie de continuer à toucher. C'est peut-être un terreau de départ plus favorable.

Comme l'ont montré les débats sur l'avortement, pour convaincre l'opinion, il faut des faits, une mise en pratique pour prouver que ça marche

C'est clair que si certaines associations pouvaient passer à la vitesse supérieure, au risque évidemment d'avoir des emmerdements… C'est pathétique mais

3. Cf. www.laicite.be/services/5_9_3_assuetudes

c'est ça qui fait parler. Voir le centre laïc se saisir de la problématique m'a rassuré, mais sur ce terrain-là, il faudrait que les associations se regroupent, si possible de manière transfrontalière. Il faut faire des actions coup de poing. Pourquoi pas, à la limite, des distributions de produits.

Il faut encore que ce type d'action puisse convaincre ceux qui croient toujours qu'un monde sans drogues est possible

Avec la prohibition, la difficulté tient à ce que, contrairement à d'autres débats éthiques, tu ne peux pas aisément invoquer le droit à disposer de soi-même. « Mon ventre c'est chez moi », le slogan en faveur de l'avortement avait marqué les esprits. Par rapport aux substances potentiellement nocives, c'est plus compliqué de trouver un consensus. Je me souviens qu'au Sénat, durant les débats sur l'euthanasie auxquels j'ai assisté, les arguments utilisés étaient tous positifs, liés au respect de la personne ou au respect de la liberté de choisir. Et ce n'est pas parce qu'on dépénalise l'euthanasie que tout le monde est obligé de recourir à l'euthanasie. Dès que tu glisses sur les substances potentiellement nocives, tu touches à la notion de plaisir que les gens ne gèrent pas très bien.

D'ailleurs, s'il y a consensus sur l'échec de la prohibition, ce n'est sûrement pas au nom d'un droit au plaisir ou du moins de disposer de son corps.

Oui et par rapport au discours du genre « mon corps c'est chez moi, foutez-nous la paix », on sent d'ailleurs un glissement dans l'opinion. « Ton corps c'est chez toi ? ». « Oui mais ton corps c'est aussi ce qui est en relation à l'autre et ton corps ça coûte cher à la société et ton corps ci et ton corps ça ». Si, en outre, tu combines ça avec le vieillissement des populations je ne vois pas très bien comment on va s'en sortir. De nouveau, là aussi, le politique navigue à vue. Alors que, dès 1960, tous les démographes nous ont avertis que nous allions avoir un sérieux problème pour gérer nos vieux, nous n'avons rien fait. Du coup, aujourd'hui, les files d'attente sont aussi longues dans les maisons de repos que dans les crèches. Je veux bien accepter que la science fasse des progrès, mais de là à accepter toutes les conséquences, notamment le fait de vivre jusqu'à 105 ans, je ne suis pas sûr. Ça n'a pas de sens et c'est d'ailleurs économiquement insoutenable dans l'état actuel du monde. C'est 105 ans pour nous mais ce sera toujours 55 ou 65 ans pour les Biafrais et pour les autres. Engager ce genre de débat n'est pas très porteur mais il ne faut pas renoncer pour autant. Si tu avais posé la question de l'euthanasie en 1960 ou 1970, tu aurais été pris pour un dingue. De même pour l'avortement, il a fallu le choc de l'affaire Peers[4] pour que les lignes bougent. S'agissant de la prohibition, la même logique doit s'imposer. Aujourd'hui, pour faire passer un message, il faut de l'émotion. Si tu n'érotises pas ta communication, tu es foutu. Le rationnel se sert désormais sur une galette d'émotionnel. Je pense sincèrement qu'aujourd'hui le discours de l'autonomie du corps inspiré de la philosophie des lumières n'est plus recevable. Face à un argument du genre « écoutez si je fume, si je me pique, si je sniffe, ce n'est pas votre problème mais le mien », les gens vont désormais te répondre : « Votre comportement, c'est également notre problème, parce que 1) les conséquences pour vous peuvent également être des conséquences pour nous et 2) si vous n'avez pas ce qu'il vous faut, vous risquez de vouloir casser la gueule du voisin pour vous en procurer et par-dessus le marché vous vous exposez à des risques de santé accrus qui vont nous coûter à nous, parce que votre hôpital c'est tout de même nous qui le payons. »

Dans l'état actuel des mentalités, les gens ne perçoivent pas du tout les éventuelles propriétés thérapeutiques des drogues, le fait qu'elles peuvent servir de thérapie mentale du type « je suis mieux quand j'ai fumé mon joint » ou « en m'offrant quelques lignes, je parviens à tenir quatre nuits sans dormir pour négocier la fin d'un accord gouvernemental ». Tout le monde sait bien que dans la plupart des états-majors des partis, à la fin des 506 jours de négociation, ça n'y allait pas par le dos de la cuillère. Nos politiques ne sont pas des supermans. Comme quoi les discours sont parfois très hypocrites, chargés de vieilles rengaines sociales du genre « oui, mais c'est normal, ce sont des intellectuels » qui, en clair, signifient « ces gens-là savent ce qu'ils font, ils sont intelligents, mais il faut protéger les petits riquiquis. » Cette infantilisation est inextirpable ou très difficilement extirpable de l'inconscient collectif. C'est un travail de titan, mais il faut y aller petit à petit, substance par substance.

4. C'est le 16 janvier 1973 qu'éclate l'Affaire Peers : le gynécologue Willy Peers est arrêté pour avoir procédé à l'avortement d'une jeune fille de 27 ans. Le docteur Peers est incarcéré pendant 34 jours. La campagne nationale pour la libération du docteur Peers servira de moteur au mouvement qui débouchera sur la dépénalisation de l'avortement en Belgique.

Prohibition doens't work

> **Guilhem de Crombrugghe**, Prospective Jeunesse

« Prohibition doesn't work », tel est le constat sur lequel s'accordent les militants de LEAP [1] après de nombreuses années passées à appliquer les politiques antidrogue dans le cadre de leur carrière dans les forces de l'ordre aux États-Unis. Aujourd'hui, ils affirment publiquement ce que beaucoup pensent tout bas depuis longtemps : non seulement le système de la prohibition ne fonctionne pas, mais ses effets sont de surcroît incontestablement nuisibles à la société dans son ensemble.

En 2002, dans le Massachusetts, cinq officiers de police à la retraite créent LEAP (Law Enforcement Against Prohibition) qui signifie « maintien de l'ordre contre la prohibition », un groupe de pression qui prône la réforme des politiques de répression contre la drogue aux États-Unis. Après avoir appliqué les mesures antidrogue en vigueur dans leurs juridictions tout au long de leur carrière, ils sont arrivés à la conclusion que la « guerre contre la drogue », telle que mise œuvre depuis plusieurs dizaines d'années aux États-Unis, et exportée dans bien d'autres pays, est un échec cuisant.

Aujourd'hui, d'après le site internet leap.cc, l'organisation rassemble plus d'un millier d'officiers de police, de juges, de procureurs, de gardiens de prisons, d'agents du FBI et de la DEA [2], ainsi que près de 80 000 membres civils issus de 86 pays. 150 orateurs, membres des forces de l'ordre, actifs ou à la retraite, sont mandatés pour présenter les arguments de LEAP au sein des milieux politiques, associatifs, universitaires, médicaux et religieux. L'association se base sur le modèle des « Vétérans du Vietnam contre la guerre », une organisation qui bâtit sa crédibilité grâce à ses intervenants qui avaient tous combattu au front de la guerre qu'ils dénonçaient.

On pourrait résumer leur argumentaire de la façon suivante : la guerre contre les drogues est inefficace compte tenu des objectifs qu'elle s'est fixé, elle n'a pas permis de réduire le nombre de consommateurs, mais par contre elle a renforcé la puissance des cartels et des réseaux mafieux qui font d'immenses profits sur la vente de produits, ce qui ne fait qu'empirer la violence qui accompagne la lutte de ces cartels pour le contrôle du marché. Par ailleurs, cette guerre coûte très cher aux populations en termes économiques, mais aussi en termes de libertés individuelles dont le démantèlement est justifié par la nécessité de continuer à lutter contre les drogues.

Sur leap.cc on peut lire qu'en 40 ans de politiques de lutte contre les drogues, les États-Unis ont dépensé en moyenne 70 milliards de dollars par an et effectué plus de 39 millions d'arrestations — la construction de prisons devenant, par la même occasion, la première industrie du pays en termes de croissance —, et pourtant aucun des objectifs que les tenants de la prohibition s'étaient fixés n'a pu être atteint : ni la réduction de la criminalité, ni celle du nombre de cas d'addiction, ni l'accessibilité aux produits, ni la consommation des plus jeunes. Au contraire, le nombre de personnes qui ont été tuées à cause des violences liées aux trafics n'a cessé d'augmenter et les barons de la drogue deviennent de jour en jour plus riches, plus puissants et mieux armés.

1. Law Enforcement Against Prohibition, www.leap.cc

2. La DEA, « Drug Enforcement Administration », est le service de police fédéral américain dépendant du Département de la Justice des États-Unis chargé de la mise en application de la loi sur les stupéfiants et de la lutte contre leur trafic.

Face à ce constat désastreux, les militants de LEAP prônent une réforme radicale des politiques en matière de prohibition des drogues en vue d'instaurer un système de contrôle et de régulation qui doit permettre d'imposer des restrictions appropriées en fonction de l'âge pour la vente et l'usage de certaines substances, tout comme c'est déjà le cas en ce qui concerne l'alcool, la cigarette, le mariage ou le permis de conduire.

Peter Christ a été capitaine de police à Tonawanda (New York) pendant vingt ans et est actuellement l'un des orateurs les plus actifs de l'association. Il nous explique que « *la légalisation des drogues ne va pas résoudre le problème de la drogue, mais bien celui du crime et de la violence. Une fois les drogues légalisées et que la violence aura baissé, on pourra s'occuper de notre problème de drogue, de la même manière que l'on s'est occupé du problème de la cigarette, en tant que problème de santé publique. 50 % des adultes fumeurs ont arrêté de fumer au cours des dix dernières années, c'est un beau succès. Mais c'est par la prévention et par l'éducation que nous avons accompli cela et non par la répression*[3]. »

Il souligne également le lien qui existe entre le système de prohibition et le taux de criminalité : « *lorsque l'alcool a été prohibé en 1920, le taux de criminalité a grimpé chaque année jusqu'en 1933 quand la prohibition a été levée. Quelques années plus tard, en 1937, le taux de criminalité avait repris son niveau d'avant la prohibition*[4]. »

D'après son collègue, Jack Cole, président du Conseil d'administration de LEAP, « *la prohibition est un système qui donne aux réseaux criminels le droit de déterminer quels types de drogues sont mis sur le marché américain et en quelles quantités, d'où elles viennent, comment elles sont produites et quelle est leur qualité, qui les vend, où, à quel prix et à quelles tranches d'âges elles sont vendues. Et si ces réseaux décident de vendre de la drogue à des enfants de dix ans à la sortie de l'école, nous n'avons pas les moyens de les en empêcher*[5]. »

Les militants de LEAP alimentent le débat sur la légalisation des drogues aux États-Unis qui est encore loin d'être clos, mais certains éléments portent à croire que leurs revendications commencent à être entendues au plus haut niveau de l'administration fédérale. Répondant à une question d'un membre de LEAP, le président Obama lui-même a expliqué que, bien qu'il ne soit pas en faveur de la légalisation des drogues, il considère cependant que la question est un sujet de débat légitime et que la drogue doit être considérée comme un problème de santé publique tout comme l'est l'usage de la cigarette ou le port de la ceinture de sécurité en voiture[6].

Une guerre perdue d'avance ?

On doit l'expression « The war on drugs » au président Richard Nixon qui, le 28 mars 1973, dans un message à l'attention du Congrès annonce la création de la DEA (Drug Enforcement Administration) en vue d'engager l'administration dans « une guerre totale contre la menace de la drogue » qui pesait sur les fondations de la société américaine (*voir encadré*).

Pour Jack Cole, cette « guerre » est perdue d'avance. À l'issue d'une carrière de 26 ans dans les services de police de l'État du New Jersey, dont 14 ans dans la division de la répression des stupéfiants, il développe un argument qui mérite qu'on s'y arrête un instant : « *en 1914 quand les États-Unis ont décidé de voter le Harrison Drug Act*[7]*, c'était suite au constat qu'il y avait 1,3 % de la population qui était dépendante de stupéfiants et qu'il fallait faire quelque chose pour résoudre ce problème. Dans les années 1970, quand le pays s'est engagé officiellement dans la "guerre contre les drogues", l'argument avancé par le gouvernement était, ici encore, que 1,3 % de la population américaine consommait de la drogue. Quarante ans plus tard, 1 billion (1 000 milliards) de dollars ont été dépensés pour lutter contre la drogue, des milliers de vies humaines ont été perdues, et pourtant la population américaine compte toujours 1,3 % d'usagers de drogue.* »

« *L'histoire*, explique-t-il, *a montré que la prohibition ne réduit ni l'usage, ni l'abus des produits prohibés. Lorsqu'un violeur est mis en prison, le nombre de viols baisse. Mais lorsqu'un dealer est arrêté, cela n'a aucun effet sur la demande ni sur l'offre de drogues. Une place s'est libérée qui sera aussi tôt reprise par l'un des innombrables « entrepreneurs » prêts à prendre le risque de se lancer dans ce commerce que la prohibition a rendu extrêmement lucratif. En 40 ans de prohibition, et après 40 millions d'arrestations, les drogues sont désormais plus facilement accessibles, plus puissantes et moins chères que jamais.* »

Toujours en 1973, l'État de New York décide de mettre en vigueur une série de lois pour lutter contre

3. Voir vidéo de présentation sur le site de LEAP (www.leap.cc)
4. *Id.*
5. *Id.*
6. Réponse de Barack Obama à une question d'un militant de LEAP, voir section vidéo du site www.leap.cc.
7. Le « Harrison Narcotics Tax Act », ou Loi Harrisson de taxation des narcotiques, est la première loi fédérale des États-Unis qui criminalise l'usage non-médical des drogues. Elle a été proposée par Francis Burton Harrison et approuvée par le Congrès le 17 décembre 1914. Cette loi ne s'appliquait qu'à certaines drogues : l'opium, la morphine et ses dérivés, ainsi qu'aux dérivés de la feuille de coca, dont la cocaïne.

la drogue qui en firent l'État américain le plus répressif en matière de stupéfiants. L'objectif était de réduire le trafic et la consommation sur le territoire, ainsi que les crimes contre la propriété associés au trafic de drogues. Trois ans plus tard, une étude d'évaluation de ce programme commandée par le barreau de New York arrive à la conclusion qu'aucune diminution de la consommation et du trafic de drogues n'a été enregistrée.

Et malgré plus de 100 millions de dollars investis pour la création de nouvelles cours de justice affectées aux délits liés aux drogues, il y a eu engorgement des tribunaux, non pas à cause d'une hausse des arrestations, mais à cause des avocats qui, compte tenu de la sévérité des peines, déconseillaient à leurs clients de plaider coupable et retardaient le procès par tous les moyens possibles espérant un abandon de la poursuite ou un procès devant jury. Comme le fait remarquer Line Beauchesne, « *En 1976, l'État de New York est obligé d'adoucir ses lois pour désengorger les tribunaux. Cette répression pénale accrue pendant trois ans fut un geste politique qui a peut-être rapporté quelques voix aux élections, mais qui a coûté très cher et n'a strictement rien changé au petit trafic et à la consommation de drogues illicites*[8] ».

Les pressions populaires et politiques en faveur de la lutte contre la drogue entraînent parfois les services de maintien de l'ordre dans des situations paradoxales. Dès que les pressions politiques augmentent pour accroître le nombre d'arrestations, la « qualité » de ces arrestations diminue. En effet, les résultats que les services de police doivent atteindre pour justifier leurs budgets et leurs postes se comptent bien souvent en nombre d'arrestations. Et le fait de savoir si celles-ci conduiront ou on a des condamnations est rarement pris en compte.

8. Beauchesne L., *Les coûts cachés de la prohibition*, Lanctôt, Montréal, 2003. Réédité et mis à jour en 2006 chez Bayard Canada, Montréal. p. 255.

Quelques chiffres

1 sur 100	C'est le nombre d'américains adultes derrière les barreaux[11].
19	Toutes les 19 secondes aux États-Unis une personne est arrêtée pour faits de drogue[12].
25 %	des prisonniers de la planète sont enfermés aux États-Unis alors que la population de ce pays représente 5 % de la population mondiale[13].
13 %	La communauté d'origine africaine compte pour 13 % de la population des États-Unis et représente également 13 % des usagers de drogues du pays[14].
34 %	des arrestations pour des infractions liées aux drogues concernent des Afro-Américains[15].
45 %	des personnes incarcérées pour des faits de drogue sont d'origine afro-américaine[16], la plupart pour détention ou vente de petites quantités.
851 sur 100 000	C'est le nombre d'hommes noirs incarcérés en 1993 en Afrique du Sud pendant l'apartheid[17].
4 919 sur 100 000	C'est le nombre d'hommes noirs incarcérés en 2004 aux États-Unis[18].

D'après un rapport du FBI, *Crime in the United States*, en 2010 il y a eu 1,6 million d'arrestations liées à des délits de drogues, soit plus de trois arrestations par minute, dont 82 % pour détention uniquement[9]. « *Ces statistiques policières reflètent non pas des augmentations du nombre de consommateurs, mais une croissance de la répression policière*[10]. »

La question des libertés individuelles

Michelle Alexander a documenté la discrimination raciale engendrée par les incarcérations massives liées aux politiques prohibitionnistes aux États-Unis au cours d'une enquête sur la machine judiciaire américaine qui aura duré dix ans. Dans leur ouvrage, *Drogues : sortir de l'impasse*, Anne Coppel et Olivier Doubre en font le compte rendu suivant :

« *Le système sélectionne ceux qu'il sanctionne puisque 19.6 millions d'américains consomment des drogues, 5 millions sont interpellés chaque année et 175 000 sont incarcérés. La justice est aveugle* […] *et c'est en toute bonne conscience qu'elle envoie en prison presque exclusivement des Noirs, qui représentent jusqu'à 90 % de la population carcérale dans l'Illinois, à Chicago* […] *Aujourd'hui, aux États-Unis, il y a plus d'Afro-Américains sous contrôle pénal que d'esclaves en 1850, et un plus grand nombre d'entre eux sont privés de droits civiques qu'en 1870*[19]. »

Une fois entré dans le système carcéral, il est difficile d'en sortir. Non seulement le fait d'avoir un casier judiciaire risque fort d'avoir des répercussions dans le domaine professionnel des ex-détenus pour le reste de leur vie, mais tous, y compris ceux qui ont été incarcérés pour détention, sont exclus d'office de toute aide sociale. Un certain nombre d'entre eux, condamnés pour des faits plus graves, sont tout simplement privés de droit de vote et sont ainsi exclus de la vie économique et politique de leur communauté. Combien de familles ont-elles été ainsi détruites dans la foulée ?

Il est également significatif de noter les variations de traitement judiciaire qui ont existé pendant longtemps, avant qu'elles ne soient abolies par l'administration Obama, entre les consommateurs de crack et les consommateurs de cocaïne. Bien qu'il n'y ait aucune différence en termes pharmacologiques entre ces deux drogues, le crack est beaucoup plus répandu dans les ghettos noirs américains que la cocaïne[20] :

« Une personne prise en possession de 5 g de crack risque la même peine qu'une personne surprise avec 500 g de poudre de cocaïne, soit 5 années de prison[21]. »

On peut se demander dans quelle mesure la « guerre contre la drogue » n'en est pas également devenue

9. www.fbi.gov/about-us/cjis/ucr/crime-in-the-u.s/2010/crime-in-the-u.s.-2010/persons-arrested

10. Lafreniere G., « Affaires déclarées, condamnations, peines d'emprisonnement et déterminations de peines en rapport avec les drogues illicites au Canada », Produit pour le comité sénatorial spécial sur les drogues illicites, 2002, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 189.

11. Pew Center on the States (february 2008). *One in 100: Behind Bars In America 2008*, p. 7.

12. http://copssaylegalize.blogspot.be/2011/09/one-drug-arrest-every-19-seconds-in-us.html

13. Calcul réalisé par LEAP sur base du rapport suivant : U.S. Department of Health and Human Services, Substance Abuse and Mental Health Services Administration (september 2010), *Results from the 2009 National Survey on Drug Use and Health*, Tables G.5 & G.11.

14. *Id.*

15. U.S. Department of Justice, Federal Bureau of Investigation (september 2010), *Crime in the United States*, 2009, Table 43 ; U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics (december 2010), *Prisoners in 2009*, p. 30, Table 16c.

16. *Id.*

17. Jack Cole, président du C.A. de Leap, dans la vidéo de présentation disponible sur le site leap.cc

18. *Id.*

19. Coppel A. & Doubre O., *Drogues : sortir de l'impasse, Expérimenter des alternatives à la prohibition*, La Découverte, Paris, 2012, pp. 59-60.20. Beauchesne L., *op. cit.*, p.257.

21. Narsulla A., « Les minorités… victimes de la lutte antidrogue », *Le Journal de toxicomanie et de la santé mentale*, vol. III, n° 5, p. 10, 2000, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 257.

une guerre contre les pauvres ou contre certaines communautés[22].

Dans les années 30, après 14 années de prohibition de l'alcool, les législateurs ont dû faire machine arrière car les Américains n'étaient pas prêts à renoncer à leurs boissons et ont su s'organiser pour éviter la criminalisation de leurs pratiques de consommation d'alcool. Par contre, il n'en a pas été de même pour les consommations traditionnelles des communautés situées au bas de l'échelle sociale (l'opium des Chinois, le cannabis des communautés hispaniques et la cocaïne des Afro-Américains)[23].

En 1933, quand la prohibition de l'alcool prit fin, Harry J. Anslinger, qui était à la tête du Bureau Fédéral contre les narcotiques qui avait l'alcool dans ses attributions, perd son cheval de bataille et il lui faut justifier ses budgets. Il se lance alors dans une intense campagne de lobbying pour criminaliser l'usage du cannabis. Il est soutenu par les États du Sud qui peuvent ainsi poursuivre les Mexicains, consommateurs traditionnels de cannabis, dont la main d'œuvre bon marché concurrence celle des Américains de souche. Anslinger n'hésite pas à exploiter la haine raciale en nourrissant la presse populaire de « *faits divers, pour la plupart inventés de toutes pièces, relatant les crimes sanglants commis par des Noirs, ivres de cannabis*[24]. »

D'après Anne Coppel et Olivier Doubre, Anslinger est un personnage clé dans l'histoire américaine de lutte contre les stupéfiants, d'une part parce qu'il obtient la prohibition de la marijuana en 1937, mais surtout parce qu'il met en place un ensemble d'outils qui va mener à la criminalisation généralisée des usagers de drogues.

Anslinger s'appuie notamment sur le courant médical hygiéniste qui, d'après L. Beauchesne vise à mettre les classes populaires « sous haute surveillance médicale[25] ». La science médicale permet peu à peu de tracer une ligne de démarcation entre les comportements moralement et socialement acceptables, et donc jugés normaux, et un certain nombre de comportements définis comme déviants qui justifient une intervention médicale ou judiciaire.

Comme le rappelle Thomas Szasz[26], aujourd'hui, la construction du problème social a occulté les origines racistes de la prohibition aux États-Unis. La lutte contre les stupéfiants est désormais justifiée par la médecine, d'une part, et par la lutte contre le crime, d'autre part.

Pour Szasz, dans nos sociétés contemporaines la médecine a remplacé l'idéologie religieuse et c'est elle qui définit désormais la limite entre les bons médicaments et les mauvaises drogues. Cette opposition légitime la prohibition en lui donnant une caution à prétention scientifique. Derrière la « guerre » contre l'utilisation non-médicale des drogues « dangereuses » se cache la « guerre » pour l'emploi des drogues approuvées par la politique et la médecine.

Aujourd'hui, seuls les médecins ont le droit de fournir des drogues « dangereuses ». Si quelqu'un d'autre s'y risque, il sera considéré par la loi comme un « dealer » et pourra être puni. Parce qu'ils menacent en quelque sorte le pouvoir oligarchique des médecins, les « dealers » sont susceptibles d'être persécutés, pas seulement pour ce qu'ils font, mais aussi pour ce qu'ils sont : les membres contestataires d'une « contre-culture »[27].

Au niveau international, il est intéressant de noter que les différentes agences de lutte contre les drogues ne s'intéressent pas aux formes de toxicomanies produites par le tabac ou l'alcool. Elles ne s'occupent que des habitudes que créent et entretiennent des personnes échappant à la surveillance des médecins et qui impliquent l'usage de substances classées comme « illicites ».

« De la persécution moderne des toxicomanes et des « dealers » est née une Inquisition médicale, avec ses multiples conséquences, telle l'émergence des « drogophobes » qui ont tout intérêt à fabriquer de plus en plus de toxicomanes, ce qui les rend plus riches et plus indispensables[28].

L'institutionnalisation de la distribution de drogue est la pharmacie, rappelle Szasz. Les médecins se sont tournés vers les sédatifs et les antidépresseurs de synthèse, tel le Valium ou le Xanax, qui ne sauraient exister sans les pharmaciens, les industries chimiques et les médecins qui les prescrivent. C'est un gigantesque marché qui s'offre aux compagnies pharmaceutiques dont le monopole de la distribution de drogues est mis en danger par l'arrogante présence des dealers.

Dans les années 70, les études concernant les usages thérapeutiques de la marijuana ont été confrontées aux puissants lobbys de l'industrie pharmaceutique

22. Brochu S., « La violence et la drogue », *L'intervenant*, vol. XVI, nº 3, p. 4-6, 2000, et Johns C. J., *Power, Ideology, and the War on Drugs*, Praeger Publishers, États-Unis, 1992, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 258.

23. Coppel A., & Doubre O., *op. cit.*, p. 54.

24. *Id.*

25. Beauchesne L., *op. cit.*, pp. 29-32.

26. Coppel A., & Doubre O., *op. cit.*, p. 55.

27. Szasz T., *Le mythe de la drogue*, L'esprit frappeur, Paris, 1998, p. 34.

28. Szasz T., *op. cit.*, p. 35.

qui y voyait un concurrent de taille dans un vaste créneau thérapeutique allant du soulagement des douleurs chroniques aux troubles de l'anxiété en passant par le syndrome prémenstruel. Le cannabis étant une plante relativement facile à cultiver, l'industrie pharmaceutique risquait fort de perdre son monopole dans ces domaines.

En 1976, par décision de l'administration Ford, il fut décrété qu'il n'y aurait désormais plus de financement pour des études indépendantes sur le cannabis, ni au niveau fédéral, ni dans les universités. Désormais, les compagnies pharmaceutiques en auraient le monopole[29].

« *D'ailleurs, étrange coïncidence, la nouvelle campagne anti-marijuana qui sévit aux États-Unis depuis le début des années 80 est financée pour près de la moitié par les industries pharmaceutiques. L'autre moitié est fournie en partie par une agence fédérale… et par les fabricants de cigarettes*[30]. »

La lutte contre les drogues : une guerre mondiale

Au niveau international, c'est l'Amérique latine qui paie le prix fort de la répression. D'après un rapport de la déclaration de Genève[31] publié en 2011[32], l'Amérique Centrale est la région la plus violente du monde, principalement à cause des ravages causés par les groupes armés impliqués de près ou de loin dans le trafic de drogue. Dans le peloton de tête, on retrouve notamment le Salvador, le Honduras, la Colombie, le Venezuela, le Guatemala et Belize parmi les pays qui comptent les taux de morts violentes les plus élevés.

En avril 2012, les chefs d'états des deux Amériques, réunis au sixième sommet des Amériques à Carthagène, sont eux aussi arrivés à la conclusion que la « guerre contre la drogue » avait échoué. Plusieurs présidents latino-américains, dont Felipe Calderón (Mexique), Juan Manuel Santos (Colombie) et Otto Pérez (Guatemala) ont affirmé publiquement la nécessité d'engager le débat sur la légalisation et la réglementation du marché des drogues afin de trouver de nouveaux moyens de lutter de manière plus efficace contre le trafic de stupéfiants. D'un point de vue diplomatique, analyse le *Courrier International*[33], il est rare d'entendre des discours aussi audacieux sur la question de la légalisation des drogues de la part de présidents en exercice. Même le porte-parole des États-Unis a admis être disposé à aborder la question.

Cependant, cette guerre, les pays d'Amérique Latine y ont été contraints, d'abord parce que les États-Unis exigent depuis 40 ans leur collaboration pour tenter d'éradiquer la production et le trafic, mais ensuite parce que les mafias, de plus en plus puissantes, sont devenues de véritables menaces sur leurs territoires.

D'après Anne Coppel et Olivier Doubre[34], les pressions continues des États-Unis ont fortement influencé l'évolution des politiques des drogues au niveau mondial. La doctrine de la tolérance zéro, par exemple, a d'abord été élaborée par le Manhattan Institute à New York dans les années 80 avant d'être diffusée en Europe au cours des années 90. Et bien que ce modèle n'ait pas pu être appliqué tel quel en Europe, notamment à cause de certaines différences de logiques dans le fonctionnement des services publics et du système pénal, il a néanmoins lourdement pesé sur les politiques européennes en matière de drogues de ces dix dernières années. Beaucoup de pays ont vu se renforcer les sanctions pour usage et se ralentir les processus visant à privilégier une approche santé publique plutôt que judiciaire à la question de l'usage de drogue. Les États-Unis ont également veillé à l'application de la Convention des Nations Unies de 1988, qui a contribué à durcir les stratégies internationales « antidrogues ».

Il est néanmoins intéressant de noter que les intérêts géopolitiques des États-Unis entrent parfois en contradiction avec les objectifs de la lutte contre la circulation des drogues illégales. Comme le démontre l'étude de William Marcy[35], la « politique de la cocaïne » sur le continent américain est le produit de l'action des États-Unis en Amérique Centrale et en Amérique du Sud. En effet, dans les années 80, pour lutter contre la montée du communisme au Nicaragua, Reagan a soutenu la CIA afin de couvrir les *Contras* qui finançaient leur lutte contre le gouvernement de Managua avec l'argent de la cocaïne, acheminée par avions-cargos vers Miami. Ce scandale a été mis à jour par la Commission d'enquête Kerry en 1988. Un autre exemple est le soutien apporté pendant de longues années au général Noriega au Panama, dont l'implication dans le trafic était connue aussi bien par la CIA que par la DEA.

29. Michka, *Le cannabis est-il une drogue ?*, Georg, Suisse, 1993, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 273.

30. *Id.*

31. La déclaration de Genève sur la violence armée et le développement souligne le rôle que les États et la société civile doivent jouer pour prévenir et réduire la violence armée. Cette initiative diplomatique a été adoptée le 7/07/2006 et est aujourd'hui soutenu par 108 gouvernements (www.genevadeclaration.org).

32. « L'Amérique centrale est la région la plus violente du monde », in *Le Monde.fr*, 27/10/2011

33. « Un sommet de chefs d'État décisif à Carthagène », in *Courrier International*, 13/04/2012

34. Coppel A. & Doubre O., *op. cit.*, p. 63.

35. Marcy L. W., *The Politics of Cocaine. How U.S. Foreign Policy has created a thriving drug industry in Central and South America,* Lawrence Hill Books, New York, 2010, in Coppel A. & Doubre O., *op. cit.*, p. 69.

Message de Richard Nixon à l'attention du Congrès des États-Unis relatif à la réorganisation de la lutte contre la drogue (28 mars 1973)1

« *L'abus de drogues est l'une des forces le plus vicieuses et les plus corrosives qui ronge aujourd'hui les fondations de la société américaine. C'est l'une des principales causes de crime et de destruction de vies humaines, et il est de notre devoir de la combattre avec tous les moyens qui sont à notre disposition. C'est la raison pour laquelle cette administration a déclaré une guerre totale contre le fléau de la drogue.* »

1973 a été une année cruciale pour la lutte contre la drogue aux États-Unis. Le 28 mars, Richard Nixon, 37e Président des UE, annonce officiellement au Congrès sa proposition de réunir les différentes activités et agences impliquées dans la lutte anti-drogue sous une seule administration fédérale : la DEA (Drug Enforcement Administration).

D'après Nixon, la création d'une administration centrale capable de coordonner les activités de la demi-douzaine d'agences fédérales qui se répartissaient les tâches à l'époque allait constituer l'élément qui donnerait un avantage décisif aux États-Unis dans leur offensive contre les trafiquants.

Au cours de sa présidence, entre 1969 et 1974, le financement de la lutte anti-drogue a été multiplié par 7 et est passé de 36 à 257 millions de dollars. Le nombre d'agents affectés aux différentes activités de la lutte contre la drogue a également été renforcé avec de plus de 2000 nouvelles recrues, soit une augmentation de 250%.

Depuis, ce financement a encore été augmenté de façon exponentielle. En 2010, le budget de la DEA, à lui seul, était de 1,2 milliard de dollars[2].

1. Richard Nixon: "Message to the Congress Transmitting Reorganization Plan 2 of 1973 Establishing the Drug Enforcement Administration", March 28, 1973, traduction Prospective Jeunesse.
2. Office of national drug control policy : www.ncjrs.gov/ondcppubs/publications/policy/budget98/agency-09f.html

Dans son enquête, Alfred McCoy[36] documente également le rôle que la CIA a joué pendant la guerre du Vietnam dans la création du « triangle d'or » en Asie du Sud-Est qui a ensuite fourni l'essentiel de l'héroïne importée en occident avant que les cultures d'opium soient déplacées vers le Pakistan, l'Afghanistan et l'Iran.

Dans son livre *Drogues : Les coûts cachés de la prohibition*, Line Beauchesne, analyse les relations qui existent entre les flux financiers officiels et les flux d'argent noir. Elle démontre que ces marchés sont loin d'être deux systèmes parallèles qui n'auraient aucun lien entre eux :

« *Alors que le marché mondial de la cocaïne colombienne représente annuellement une cinquantaine de milliards de dollars, les retombées sur l'économie [colombienne] ne dépassent pas 2 milliards de dollars. On peut en conclure que la plus grande partie des profits générés par la vente de drogues se blanchissent et s'investissent dans les pays riches*[37]. ».

D'après De Choiseul-Praslin, la différence entre le montant des dépenses officielles déclarées dans le monde et celui des recettes s'élève à 1 000 milliards de dollars[38]. 1 000 milliards qui cherchent à se cacher et à se recycler en alimentant notamment un ensemble de marchés légaux dans lesquels de grosses sommes d'argent n'attirent pas trop l'attention (casinos, commerce international, banques, etc.).

« *Le marché noir des drogues ne relève plus du domaine artisanal. C'est un marché mondial bien structuré, lié au marché légal et bien enraciné grâce à la répression, qui en assure l'expansion, la rentabilité et*

36. McCoy A., *The politics of Heroin in Southeast Asia*, Harper and Row, New York, 1972, in Coppel A. & Doubre O., *op. cit.*, p. 68-69.
37. Labrousse, A., *La* Beauchesne L. *guerre à la drogue et les intérêts des États*, mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, 2001, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 185.
38. De Choiseul-Praslin, C.-H., *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Paris, CNRS, 1991, p. 58, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 186.

la stabilité, et à la prohibition, qui en assure la survie et la promotion[39]. »

« *Le blanchiment d'argent n'est pas un accident du système bancaire international, il en est un des rouages*[40] ». Il n'y pas que l'argent de la drogue qui demande à être blanchi, mais également les profits liés au trafic d'armes, à la traite des Blanches, au transport illégal de déchets toxiques, les fonds que les dictatures et les oligarchies partout au monde arrivent à détourner des coffres de l'État et de l'aide internationale, les bénéfices que les multinationales veulent faire échapper à l'impôt, etc.

On ne peut pas soulever la question du contrôle du trafic de drogues sans poser celle de la réglementation des flux financiers et des paradis fiscaux. Mettre en place des mesures visant à empêcher le blanchiment de l'argent de la drogue implique de remettre en question le secret bancaire dans les centres offshore et le fonctionnement des paradis fiscaux. Cependant, on se heurte ici à une forte résistance des banquiers et de certains gouvernements qui considèrent les paradis fiscaux comme nécessaires à la libre circulation des capitaux. Par ailleurs, toutes les politiques économiques néolibérales imposées par les gouvernements occidentaux et les institutions multilatérales à la plupart des pays du monde depuis des décennies vont à l'encontre d'un plus grand contrôle des flux financiers.

« *Les plus grands profits du trafic des drogues s'obtiennent dans la vente au détail dans les pays industrialisés* […] *Les profits des cartels colombiens et des trafiquants d'héroïne du Triangle d'or représentent à peine 10 % de l'argent total du trafic des drogues. Or ces derniers sont la cible exclusive des campagnes internationales, qui épargnent les mafias des pays industriels. Quelques captures spectaculaires (comme celle du général Noriega), quelques comptes bancaires gelés tiennent ainsi lieu de politique de lutte contre le blanchiment, qui se poursuit allègrement*[41]. »

Conclusion

« *Les drogues sont plus dangereuses parce qu'elles sont illégales. De la même façon que des milliers de gens sont morts, devinrent aveugles ou furent emprisonnées à cause de leur consommation d'alcool frelaté il y a 60 ans, probablement que la majorité des morts par surdose aujourd'hui sont le résultat de la prohibition*[42]. »

S'il y a un point sur lequel s'accordent toutes celles et tous ceux qui ont étudié les mesures mises en place dans le cadre de « la guerre contre la drogue », c'est bien le fait que cette « guerre » est un échec. Non seulement, elle n'a atteint aucun des objectifs qu'elle s'était fixé, mais elle a aggravé un certain nombre de problèmes qu'elle était sensée combattre. Elle a maintenu et élargi un marché qui offre des produits dont la toxicité et la concentration constituent la cause d'une multiplication des cas d'intoxication. Cette « guerre » est également l'une des pièces centrales de la formation d'une société basée sur le contrôle social et la destruction des libertés individuelles, en particulier celles des communautés les moins favorisées. Enfin, elle a contribué à la création d'un marché mondial bien structuré un réseau opaque de marchés financiers internationaux dont les bénéfices échappent à l'impôt et sont rarement réinvestis dans l'intérêt des populations de la planète. Comme le dit Line Beauchesne, la répression assure l'expansion, la rentabilité et la stabilité du marché mondial des drogues, et la prohibition en garantit la survie et la promotion.

« *En légalisant et en taxant les drogues*, nous dit Neill Franklin, ex-agent de police à Baltimore et membre de LEAP, *nous pourrions dégager un revenu en plus de l'argent que nous économiserions sur les budgets de la police qui ne serait plus contrainte d'arrêter tous les consommateurs. Par ailleurs, notre société en serait d'autant plus sûre puisque les cartels et les gangs qui contrôlent actuellement ce marché illégal, finiraient par faire faillite*[43]. »

39. *Id*.

40. Beauchesne L., *op. cit.*, p. 261.

41. Campodonico Sanchez, H., « Finances : des tentacules planétaires », *La géopolitique des drogues*, Paris, La Découverte, p. 114-125, 1991, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 264.

42. Nadelamann E., « The solution becomes the problem », *Drug prohibition and the Conscience of Nations*, Washington D.C., DPF, 1990, p. 27, in Beauchesne L., *op. cit.*, p. 271.

43. http://copssaylegalize.blogspot.be/2011/09/one-drug-arrest-every-19-seconds-in-us.html

L'idéologie prohibitionniste : a-culturation contre libre arbitre

> Bruno Valkeneers[1]

Comment justifier l'incapacité politique à se rendre compte de l'inefficacité su système prohibitionniste ? L'idéologie de la prohibition nous alarme sur la prétendue menace que la consommation de drogues ferait peser pour la société. Or ses conséquences sont de faire disparaître le savoir culturel à propos des produits et d'augmenter les risques liés aux usages. En effet, constate Bruno Valkeneers, comment promouvoir la connaissance objective à propos de la consommation de substances dont l'autorité, sous prétexte de nocivité, poursuit l'éradication ? La Liaison Antiprohibitionniste se veut défenseuse de la philosophie de la promotion de la santé. Par conséquent, le changement, estime-t-elle, est une nécessité absolue. On ne fera pas disparaître les drogues, ni leurs vertus recherchées par les usagers. Il faut donc trouver les moyens de mettre en œuvre une politique capable d'admettre le libre arbitre de chacun, et quitter une idéologie d'exclusion particulièrement délétère.

La prohibition des drogues est une politique en échec, pire elle est contre-productive. Le constat est criant, pas seulement de nos jours mais depuis toujours. Jamais aucune avancée n'a pu être mise au crédit de l'action répressive menée à l'égard de certaines drogues, c'est-à-dire toutes celles inventoriées dans les tableaux des stupéfiants publiés par l'Organisation des Nations Unies. Puisque toutes les drogues, rappelons-le, ne font pas l'objet du même opprobre. La guerre internationale menée contre les drogues et, partant, contre les « drogués » eux-mêmes, n'aura pas pu endiguer ni la consommation des substances visées par les législations nationales et internationales ni la disponibilité de celles-ci sur le marché forcément illégal. Les conséquences de cette incapacité politique, nous les connaissons : puissance de la criminalité, corruption, coût exorbitant de la répression, effets contre-productifs sur la santé des consommateurs et le bien être de tous, sur l'économie, sur la justice, sur le respect des droits fondamentaux…

L'échec est cuisant, tellement impossible à masquer que le prétendre n'est plus poser un acte militant mais relève tout simplement de l'évidence. Certes, le sujet est éminemment politique mais dans ce domaine le déni se substitue malheureusement à toute ambition volontariste. Par conséquent, nous voilà toujours inscrits dans un système inefficace paraissant immuable et légitime. On en vient parfois à se demander si quelques législateurs s'interrogent encore sur les raisons au nom desquelles les États se sont engagés dans cette voie ?

Nous laisserons à chacun la liberté de se poser la question. Ce dont il est certain c'est qu'aucun État, à l'exception récente de certains pays d'Amérique du Sud, n'a jamais envisagé d'évaluer sérieusement l' « efficience » du système prohibitionniste. Un comble à l'heure où l'une des préoccupations majeures du politique est justement de mesurer l'impact de son action dans bien des domaines. Mais pourquoi donc ?

1. Coordinateur de la Liaison Antiprohibitionniste (laliaison.org).

Prohibition et a-culturation

Il n'y a plus grand monde aujourd'hui pour s'intéresser à la façon dont étaient régulées les drogues en l'absence de tout interdit pénal. Il faudrait se plonger dans l'histoire, avant 1921 en Belgique, date de la première loi sur les stupéfiants et revenir pratiquement un siècle en arrière, pour trouver les traces d'une mémoire collective à ce propos. Or, en ces temps préprohibitionnistes, cela se passait plutôt bien. Mieux qu'aujourd'hui ? Probablement[2]. Les produits n'étaient pas disponibles hors d'un certain cadre, aujourd'hui ils circulent librement et sans contrôle. La consommation n'était pas une menace pour la société, elle n'était d'ailleurs pas envisagée en ces termes. Depuis l'idéologie prohibitionniste n'a eu de cesse d'alarmer l'opinion sur une prétendue menace dont encore aujourd'hui on ne voit pas les effets ravageurs à grande échelle. Certes, une partie des consommateurs de drogues connaissent les affres de la toxicomanie, mais cette situation est observée quel que soit le statut légal des produits. La proportion d'usagers de drogues problématiques, c'est-à-dire ayant une consommation non maîtrisée, est sensiblement la même peu importe l'objet de la dépendance.

En fait, il n'y avait pas plus à l'époque de rage toxicomaniaque, telle que décrite par le discours de propagande, qu'il n'y en a aujourd'hui. Il existait un savoir culturel à propos des drogues et de leur vertu que l'on pouvait librement partager en famille ou entre amis. Le savoir appartenait à leurs utilisateurs et le choix de consommer ou non l'un ou l'autre produit tenait au libre arbitre de chacun de disposer de son corps et de son esprit.

La prohibition, en s'immisçant dans la sphère privée, dictant le comportement qu'il convient d'adopter à l'égard des drogues, a érigé un ensemble de normes dont l'effet a été de participer à l'a-culturation collective par rapport aux drogues interdites. Par la force des choses bien entendu : comment promouvoir la connaissance objective à propos de la consommation de substances dont l'autorité, sous prétexte de nocivité, poursuit l'éradication ?

Nous sommes tous les enfants de la prohibition, nous n'avons jamais rien connu d'autre. Partant, il est a priori normal de considérer ce système comme modèle légitime de gestion des drogues et d'opter éventuellement, intuitivement, pour le rejet de toute

critique à l'égard de celui-ci. Sauf que malgré l'interdit, les drogues ont continué à circuler, elles se sont diversifiées et connaissent malgré tout un certain succès commercial. Au point de se demander si la norme encore et toujours imposée garde une once de légitimité. En effet, comment considérer l'ampleur de sa transgression malgré son caractère particulièrement coercitif ? Dès l'instant où une part importante de la population, dont on nous dit qu'elle est en augmentation et de plus en plus jeune, s'adonne aux plaisirs interdits il nous paraît être essentiel de revoir la norme ou du moins d'évaluer sa portée. Criminaliser un comportement strictement privé, dont l'acte de consommer ne porte pas directement atteinte à autrui, poursuit un objectif bien illusoire et bien étrange dans une démocratie.

L'argument de protection de la santé publique utilisé pour légitimer la guerre contre la drogue semble bien mal assuré. En effet, au regard des effets particulièrement délétères de la prohibition, dont il est évident qu'elle maximalise les risques, on ne peut plus continuer à considérer celle-ci comme une politique efficace. Malheureusement, quoique ce constat rassemble aujourd'hui bon nombre de citoyens, d'anciens dirigeants, d'acteurs du monde

2. Il existe une constante dans l'histoire des drogues : on ne s'est jamais inquiété de leur consommation par les élites intellectuelles, d'autant moins qu'elles étaient obtenues par le médecin. Les discours alarmistes sur la menace que constituerait la drogue apparaîtront dès l'instant où celle-ci s'étendra aux classes populaires, passant ainsi sous silence le fait que la majorité des problèmes de dépendances sont d'origine médicale.

scientifique et médical, il n'encourage pas les États parties des conventions internationales, derrière lesquels ceux-ci se retranchent le plus souvent pour justifier leur immobilisme, à demander leur révision.

Nous sommes donc dans une situation ubuesque où malgré la médicalisation du discours sur les drogues et l'idée politique selon laquelle le consommateur est un malade, nous continuons à subir un système en tout point contraire à la philosophie de la promotion de la santé, une philosophie qui, aux dires de nos décideurs, se doit d'irriguer l'ensemble des politiques de santé. C'est étrange, à moins que la santé publique n'ait jamais véritablement pesé dans les débats d'élaboration de cette politique et que celle-ci n'ait jamais véritablement poursuivi le bien-être comme objectif premier.

Du déni de santé publique

L'histoire de la genèse de la prohibition est éloquente à propos du déni de santé publique, depuis l'élaboration des premières législations antidrogues aux États-Unis jusqu'à leur prolongement au niveau international. Elle nous enseigne en effet que la prohibition répond essentiellement à des préoccupations économiques, morales et politiques. Mais aussi qu'elle est largement influencée par la culture protestante américaine, plus particulièrement par les groupes baptistes et surtout par les groupes méthodistes, dès la seconde moitié du XIX[e] siècle. Cette influence peut nous paraître très éloignée dans le temps et dans l'espace mais elle est fondamentale dans la mesure où les États-Unis d'Amérique sont le berceau de l'idéologie prohibitionniste.

Les leaders protestants insistaient dans leurs préceptes moraux sur le fait que chacun était individuellement responsable de son salut et que pour l'atteindre, il fallait savoir conserver sa vertu, demeurer utile et productif socialement. C'est ainsi que le plaisir demeure suspect dans l'éthique protestante, car il symbolise la perte de contrôle de soi, lequel est essentiel à la réalisation desdites vertus[3]. C'est ainsi que les drogues, instruments du plaisir, sont perçues comme autant de menaces à l'ordre moral. La croisade menée par les pasteurs voulant moraliser la vie des plus pauvres, soutenue par les ligues de tempérance, finira par aboutir à l'interdiction de l'alcool (1919-1933), elle sera ensuite étendue aux autres drogues. Durant les années de prohibition de l'alcool apparaissent les lobbys en faveur d'une loi fédérale contre la marijuana, rejoint plus tard par les États du Sud souhaitant son interdiction afin de persécuter à bon compte les Mexicains qui saturaient le marché du travail avec leur main-d'œuvre à bas prix pendant la dépression. Mais à cette époque aux États-Unis l'industrie du chanvre offre de nombreuses perspectives de développement économique. Les groupes de pression pour l'interdiction du cannabis n'obtiennent aucun changement de la législation jusqu'à ce que le premier directeur du tout nouveau Bureau Fédéral des Narcotiques (FBN)[4], Harry Anslinger ne décide de partir avec l'appui des ligues de tempérance et de riches industriels en croisade contre la drogue, dès la fin de la prohibition de l'alcool.

Utilisant les mass media comme tribune (avec l'appui du puissant William Randolph Hearst[5]), Anslinger a donné au mouvement en faveur de la prohibition de la marijuana un caractère national. Les articles visant à alarmer l'opinion publique sur le fléau de la marijuana se succèdent dans les colonnes de la presse. Les mêmes faits divers sont publiés régulièrement, plusieurs années de suite, dans les mêmes journaux[6]. Des études « scientifiques » (dont la méthodologie a été plus que remise en cause) sont publiées, et les moyens cinématographiques sont également mis à contribution pour diaboliser la marijuana. Les ingrédients employés sont : messages simplistes et exagérations, mettant en scène le fort potentiel addictif de l'herbe (les

3. Beauchesne Line, Les coûts cachés de la prohibition, Lanctôt éditeur.

4. Le Bureau Fédéral des Narcotiques a été créé en 1930. Harry Anslinger restera à sa tête durant 32 ans, un record de longévité.

5. Pour en savoir plus sur Hearst, nous ne pouvons que vous conseiller d'aller voir du côté d'Orson Welles dont l'épique *Citizen Kane* est le portrait romancé de Hearst.

6. HERER Jack, *L'Empereur est nu, Le chanvre et la conspiration contre le cannabis*, éditions du Lézard, 2012.

protagonistes sont accrochés dès le premier joint), des hallucinations puissantes, le déclenchement du passage à l'acte (viol et meurtre)…

La campagne médiatique débouche en 1937 sur le vote du Marijuana Tax Act, une loi fédérale qui impose tous les acteurs de la filière chanvre, et en dissuade, de fait, aussi bien l'usage industriel que l'usage thérapeutique. Cette loi ne concerne alors que les États-Unis mais l'ambition américaine est dès le début du XX[e] siècle d'exercer un contrôle international des stupéfiants.

Internationalisation de la prohibition

C'est dans le contexte de la guerre à l'opium entre la Chine et l'Angleterre que fut signée la première convention internationale de contrôle du commerce de l'opium en 1912. Elle marque le début de l'histoire internationale de la prohibition des drogues. Malgré la politique opiniâtre des États-Unis c'est vraiment très timidement que les autres pays et particulièrement les états Européens exécutèrent leurs obligations, dans l'unique souci de répondre à leurs engagements internationaux. Certaines lois furent édictées un peu partout en Europe mais sans vraiment présenter une menace réelle pour les usagers de drogues. Il en fut bien évidemment tout autrement dès l'instant où a été adoptée la convention unique de 1961, signée à New York, pour laquelle les États-Unis n'ont pas ménagé leurs efforts afin de convaincre leurs partenaires du terrible fléau que représente la drogue et qui semblait menacer le monde.

Pris par une véritable angoisse d'une propagation incontrôlable de l'usage de certaines drogues, les États-Unis ne cessèrent de faire appel aux partisans de la prohibition. Lorsque l'on regarde le contexte sociopolitique de l'époque, on se rend compte qu'il s'agissait une fois de plus de légitimer un point d'exclusion de type raciste à travers une opération sociale de type pseudo-préventive. Cette fois, les pays européens ne restèrent pas insensibles au discours américain qui trônait dans les années 60 et bien évidemment la contestation estudiantine de l'époque n'y est pas étrangère de sorte que la plupart ont considéré que la consommation de drogues pour le plaisir était le signe de la décadence de la civilisation occidentale. Et la représentation sociale du « toxicomane », puisque c'est à ce moment-là

Commission mondiale sur la politique des drogues

Organisme indépendant, la *Commission mondiale sur la politique des drogues* est un agrégat de personnalités dont le point commun est de ne plus rien avoir à prouver sur la scène internationale. On y retrouve **Fernando Henrique Cardoso**, l'ancien président du Brésil, **César Gaviria**, l'ancien chef d'Etat de Colombie, Kofi Annan, l'ancien secrétaire général de l'ONU mais aussi l'écrivain Mario Vargas Llosa ou le fondateur du groupe Virgin, Richard Branson. Le constat dressé par cette Commission sans appel : « *La guerre mondiale contre la drogue a échoué. Avec des conséquences dévastatrices pour les hommes et pour les sociétés du monde entier. Cinquante ans après la création de la Convention unique sur les stupéfiants des Nations unies, quarante ans après le lancement de la guerre contre la drogue par le gouvernement américain du président Nixon, il est urgent de réformer les politiques antidrogues à l'échelle nationale et internationale*. »

Dans un rapport publié en 2011, la Commission édictait une série de recommandations pour sortir du piège de la prohibition :

« *Mettre un terme à la criminalisation, à la marginalisation et à la stigmatisation des consommateurs de drogues qui ne causent pas de préjudice à autrui.* […]

Encourager l'expérimentation par les gouvernements de modèles de régulation légale des drogues, *de manière à réduire le pouvoir du crime organisé et à protéger la santé et la sécurité de leurs citoyens.* […]

Offrir des prestations de santé et des traitements aux personnes qui en ont besoin. […] *Mettre en œuvre* ***l'échange de seringues*** *et les autres mesures de réduction des risques qui se sont révélées efficaces sur la transmission du VIH et des autres infections véhiculées par le sang, ainsi que la baisse des overdoses. Respecter les droits des personnes qui font usage de drogues. Mettre un terme aux pratiques abusives menées au nom du traitement* […] *allant à l'encontre des droits de l'Homme ou confisquant le droit à l'autodétermination.*

Appliquer graduellement ces principes aux personnes impliquées aux niveaux inférieurs du trafic de drogues illicites telles que les fermiers, les passeurs et les petits revendeurs. […] ***L'arrestation et l'incarcération de dizaines de millions de ces personnes au cours des récentes décennies ont détruit leur vie et celle de leur famille et ont rempli les prisons sans pour autant réduire la disponibilité des drogues illicites ou la puissance des organisations criminelles.*** […]

Éviter les messages simplistes, tels que « dites non à la drogue », et les politiques de « tolérance zéro ». Privilégier plutôt les efforts éducatifs fondés sur des programmes d'information et de prévention crédibles qui se concentrent sur les capacités des individus et l'influence des pairs. […]

Amorcer la transformation du régime de prohibition mondiale des drogues.

Remplacer les politiques et les stratégies en matière de drogue, motivées par l'idéologie et l'intérêt politique, par des politiques et des stratégies fiscalement responsables, fondées sur la science, la santé, la sécurité et les droits de l'homme ; adopter des critères appropriés pour cette évaluation. Le contrôle des drogues doit être revu car il a mené à des aberrations évidentes, comme la mauvaise classification du cannabis, de la feuille de coca et de la MDMA (ecstasy). S'assurer que les conventions internationales sont interprétées ou révisées afin de fournir une base légale solide permettant d'expérimenter la réduction des risques, la dépénalisation et la régulation légale.

Briser le tabou qui pèse sur le débat et la réforme. ***C'est maintenant qu'il faut agir !*** »

www.globalcommissionondrugs.org

qu'on commence à utiliser ce terme, condensait tous les défauts d'une jeunesse considérée à la fois comme dangereuse et en danger.

Les mouvements contestataires de l'époque autant aux États-Unis qu'ailleurs, avec tout le mouvement de la Beat Generation, recouraient fréquemment à l'utilisation de substances synthétiques, de sorte que l'élaboration d'une nouvelle convention s'imposait. Elle verra le jour en 1971 sous le titre de « convention sur les substances psychotropes ». Enfin, en 1988, la coopération internationale en termes de crime organisé et de trafic illicite est renforcée par une troisième convention onusienne.

En substance, voilà donc comment la prohibition s'est imposée comme le modèle privilégié de gestion des drogues. Nous disons bien en substance car nous n'avons guère l'espace en ces lignes pour passer en revue l'ensemble des raisons pour lesquelles certaines corporations, certaines puissances économiques, certains individus ont un ou plusieurs intérêts dans cette politique. Mais il est clair que toute tentative de décriminalisation de l'usage des drogues ne sera jamais à l'ordre du jour tant que la répression servira des intérêts plus importants que la santé publique.

Le changement : une nécessité absolue

La Liaison Antiprohibitionniste s'est positionnée, en Belgique, à l'avant-garde du discours critique sur la prohibition, il y a déjà plus de vingt ans. Aujourd'hui, nous voyons que bon nombre de nos considérations trouvent écho dans la société civile d'une part, parmi des personnalités publiques et académiques de renom d'autre part. (cf par exemple les membres de la récente *Global Commission On Drugs*). L'opposition au modèle prohibitionniste n'est plus strictement l'objet de groupes comme le nôtre, il y a peu encore considéré comme une sorte de trublion de l'ordre social. Considéré comme une bande de joyeux lurons libertaires visant à faciliter la consommation de drogues pour on ne sait trop quel projet obscur d'une société du plaisir sous influence. Les mentalités, face aux enjeux de société, changent plus sûrement encore lorsqu'il s'agit d'être confronté au désastre d'une politique de l'inaccessible éradication d'un comportement profondément humain : la quête du plaisir…

Les drogues, pour celui qui y goûte, procurent un certain plaisir, il faut pouvoir admettre cette vertu. Sinon, personne n'irait faire du shopping sur le marché noir, risquer la prison, payer cher un produit frelaté dont on ne peut ni connaître la provenance, ni l'état de conservation, ni la composition. La quête du plaisir n'est pas une quête du risque, elle comporte des dangers, certes, mais ce n'est pas l'effet recherché par les millions de consommateurs dans le monde. Non, les drogues ont des vertus que l'homme apprivoise depuis la nuit des temps, qu'il s'agisse d'apaiser certaines douleurs, de jouir de plaisir, d'augmenter ses propres performances, d'entrer en transe, etc. Chacun peut porter son propre jugement de valeur par rapport aux vertus dont il est question, par rapport au moyen d'y parvenir. Mais, à moins peut-être de faire preuve d'un totalitarisme des plus absolus, on ne pourra jamais voir éclore un monde sans drogues.

Il faut donc réapprendre à vivre avec ces substances, comme il était d'usage avant qu'un modèle venu d'ailleurs ne vienne nous persuader de faire autrement. Il faut donc trouver les moyens de mettre en œuvre une politique capable d'admettre le libre arbitre de chacun quand il s'agit de disposer de son esprit et de son corps. Il doit s'agir de donner à chacun les moyens d'y parvenir à moindre risque. Évidemment cela ne peut se limiter au débat borné promu par le discours prohibitionniste. Cela doit s'étendre aux questions fondamentales de société. Il est grand temps en effet de nous interroger sur le projet visé par la répression. Puisqu'il ne s'agit pas de préserver la santé des consommateurs, il en va forcément autrement. Il est donc évident qu'il s'agit d'exclure du corps social certains individus dont on a décidé qu'ils étaient impurs, impropres, dont on entend dire qu'ils sont des inadaptés sociaux.

La norme prohibitionniste ne nous dit pas autrement pourquoi la ligne rouge est ici plutôt qu'ailleurs. Elle prétend être juste mais ne peut ni sur des bases scientifiques, ni sur des bases empiriques se justifier. Nous l'avons vu, son origine se trouve dans la volonté de quelques entrepreneurs de morale de promouvoir l'abstinence. Sans jamais pouvoir l'atteindre. Dès lors, l'enjeu aujourd'hui est de faire le choix entre mener une politique que l'on souhaite cohérente, ou poursuivre une idéologie d'exclusion du vice particulièrement inadaptée.

Rue de la Noise

> **Valérie Marange**[1], psychanalyste à Belleville Zoo

« Est-il permis d'espérer le passage d'une tolérance d'indifférence à une dépénalisation responsable des produits, de leur usage et de leur commerce, qui ferait le pari d'une écologie sociale et mentale différente dans les quartiers ? » **Telle est la question posée par Valérie Marange, habitante du quartier de Belleville à Paris et à ce titre témoin privilégié des effets délétères d'une politique du vivre ensemble guidée par la prohibition. Une politique à l'opposée de l'écosophie pensée par Félix Guattari.**

« Je suis de la mauvaise herbe, braves gens, braves gens. »

Vacarme dans la cour à 6 heures du matin. À un mètre de ma porte, quelqu'un essaie de forcer la grille qui interdit l'accès à des cours latérales de l'ensemble HLM parisien où je vis et travaille depuis 2 ans. Est-ce la police ? Ou des dealers ? Les uns comme les autres cherchant à récupérer de la marchandise jetée par les fenêtres de l'immeuble voisin pour échapper à une perquisition ? Mon cerveau embrumé calcule que très probablement, c'est plutôt la police. Les dealers ne chercheraient pas à forcer la grille, ils l'escaladeraient moins bruyamment. Ils ne le feraient pas à cette heure-ci, qui est celle de la perquisition, mais plus tard. J'ouvre la porte en robe de chambre. Bonjour Madame Police nationale. Un grand genre Ninja avec une grosse cisaille inutile. Bonjour Monsieur c'est quoi ce chahut ? La guerre à la drogue ? Les dealers nous emmerdent la nuit et vous le matin ? Je referme la porte, je sais qu'ils pourraient passer par ma courette pour aller chercher le corps du délit. L'étudiante en archi qui a le local d'en face se fait avoir, les policiers entrent chez elle et y stationneront une bonne heure, pas moyen de trouver le paquet peut être enfoui dans les bambous…

Trois jours plus tard, le responsable technique du bailleur social fait couper les bambous. Ça leur apprendra, à ces vilains végétaux qui abritent plein de saletés, et même des rats gros comme des chats disent certains ! Depuis quelques semaines, le bailleur fait savoir à l'association de locataires qu'elle doit lui signaler les jeunes adultes qui tiennent les murs et selon toute vraisemblance se livrent au trafic. Occupant les espaces communs comme s'ils en étaient les maîtres, imposant une sorte de check point aux habitants et visiteurs. Marquant quotidiennement le territoire de déjections diverses, urine comprise. Meublant le vide en discussions agitées et souvent oiseuses, et en parties de foot brutales qui font ressembler la cour à une cour de prison, surtout depuis qu'il n'y a plus de bambous. Qu'ils aient fait ou non un tour par la case prison, qui existe en tous cas comme fantasme, les jeunes miment la posture de taulards désœuvrés. Ou de sentinelles

1. Dernière publication (coll dir.), « Soigne qui peut (la vie) », Chimères nº 78, ed. Eres, janvier 2013.

Chimères

Valérie Marange est membre du comité éditorial de la revue *Chimères* fondée par Gilles Deleuze et Félix Guattari.

L'esprit de Chimères

Cette revue accueillera les travaux des individus et des groupes se réclamant de près ou de loin de la « schizoanalyse », science des chimères : les travaux de tous ceux qui entendent renouer avec l'inventivité première de la psychanalyse, en levant le carcan de pseudo-scientificité qui s'est abattu sur elle comme sur l'ensemble des pratiques et des recherches en philosophie et en sciences humaines. À la manière des arts et des sciences en train de se faire. *Work in progress.* Les textes émanent ici de psychanalystes, de philosophes, d'ethnologues, de scientifiques ou d'artistes. Pas pour une inter-disciplinarité de galerie. Retour au singulier. À chacun sa folie. Les grands phylums théoriques finiront bien par y retrouver les leurs. De toute façon, par les temps qui courent, nous n'avions plus le choix, il fallait repartir de là. **(Félix Guattari, *Chimère*s, n° 1)**

occupant une ville où il ne se passe rien, alcool et joints pour supporter l'ennui, ils tentent d'ailleurs de faire valoir un rôle « protecteur » avec une partie des habitants, leurs familles et les amis de leurs familles. Partout dans les quartiers, ces petits groupes masculins couleurs de peaux variables mais silhouettes toujours sombres ponctuent l'espace et le surveillent. À Épinay-sur-Seine comme dans bien des banlieues, cette présence s'étale sur des centaines d'hectares à l'identique. À Paris « intra-muros », dans quelques poches qui sont les anciennes ZAC, les gardiens d'immeuble s'écrasent, transigent avec parfois beaucoup d'humour et de diplomatie, ou tombent malades, ras-le-bol de ramasser les déjections, de la bureaucratie des organismes municipaux, et de la noise des équipes trafiquantes. Les flics surveillent de loin sans empêcher les nuisances, ils attendent le coup fumant, la livraison par les grosses cylindrées garées sur les trottoirs. Qui feront les photos de prises et les transmissions au parquet, avec un peu de chance car les lascars sont assez forts dans l'esquive. Pas trop de changements de têtes en deux ans, il en faut donc plus pour « pecho » une équipe de vendeurs/guetteurs/parasites aspirants. Les habitants s'adaptent comme ils peuvent à cette occupation, certains semblent trouver naturel de confier la garde de leurs enfants hors temps scolaire à ces gardiens informels des cours. À l'inverse il semble que certains exaspérés aient mordu à la proposition du bailleur de remplir des « attestations sur l'honneur couvertes par l'anonymat » sur la base desquelles la régie envoie des menaces d'expulsions contre les locataires indélicats. Résultat : les concernés menacent de mettre le feu aux appartements des supposés délateurs, le fond de l'air devient parano. Rassurés par l'association de locataires qui ne veut pas entrer dans le jeu de la délation, les jeunes reprennent de plus belle la main, le tapage voire la menace, sans aucune gratitude pour la tolérance de leurs voisins…

Le tout est supportable seulement du fait d'une écologie globale du quartier pas toujours plus glorieuse, avec notamment la prostitution chinoise, mais infiniment plus ouverte : 150 nationalités représentées dans le quartier, des dizaines d'associations, des cafés et restos branchés intermittents du spectacle mais aussi une multitude de boui-bouis ethniquement segmentés ou non prolongeant la tradition bellevilloise, des institutrices hyper impliquées dans

l'intégration des petits toutes couleurs, des jeunes pas trop dorés qui constituent la clientèle des bistrots et des fumeurs-vendeurs, des marchés, un beau jardin… On peut toujours espérer que dans ce « cocktail » — mot consacré dans la politique de la ville — les fumeurs/guetteurs/vendeurs trouveront des ressources pour bifurquer, même si aucune politique publique autre que pénale ne leur semble adressée. Le milieu des artistes et intellos plus ou moins pauvres et plus ou moins fumeurs de cannabis semble faire tampon, notamment en fournissant une représentation de second degré du « Belleville zoo », selon le titre d'une fresque qui occupe depuis des années un grand mur pignon proche de la Forge, un lieu créé par des artistes qui ont participé à la négociation, il y a une vingtaine d'années, du remodèlement urbain du bas Belleville. Et à la reprise par la gauche de la mairie de Paris… Sous la fresque, la « faune » est comme la flore en effet divers, et les regards croisés oscillent entre ironie et tolérance, voire attirance. Quelques groupes de touristes arpentent le dimanche matin la rue que les balayeurs ont plus ou moins débarrassée des ordures du samedi nuit, certains s'amusent de la façade du commissariat, vert blindé tricolore troué à coups de pioche qui semblent des impacts de balles… La vente de hasch et autres pilules du bonheur fait partie du folklore canaille. D'ailleurs, elle se cache à peine, pourquoi le ferait-elle quand les clients sont si nombreux et à peu près insérés socialement ? Pas de quoi fouetter un chat de gouttière, une partie des jeunes concernés semblent voir leur avenir dans la vente informelle, le hasch est un eldorado vanté pour ses vertus économiques et thérapeutiques. La violence affleure peu, quelques vols à l'arraché, quelques incendies qui n'ont rien à voir, une fusillade très rarement que les élus déclarent immédiatement « exceptionnelle ». Le quartier n'est pas criminogène, dit Patrick Bloche. Dans une vidéo diffusée sur la toile, un témoin de la dernière en date apparaît toutefois masqué par cagoule et casquette, mais sans doute est-ce seulement du cinéma ?

Cinéma aussi, la noise, le bruit et la querelle incessante de ceux qui tiennent les murs ? Tournant parfois à la vociférération paranoïaque sans que la psychiatrie s'en mêle. Comme le dit si à propos Michel Serres : « La noise est le signe des places. Il n'y a pas d'espace sans bruit ni de bruit sans espace. La bataille est le signe de l'espace à prendre, le bruit est son appel… Ceux de la noise, du bruit et de la polémique paraissent manipuler une information riche, alors qu'ils sont immergés dans la redondance… ». En réalité, l'économie informelle est celle de l'exclusion et de l'enfermement dans ce zoo où d'autres ne font que passer et dont les places dures à tenir anticipent d'autres enfermements. Le déchet aussi marque l'espace à prendre mais celui-ci est aussi du même coup espace de déjection, celui où est toléré le commerce de la « merde ». Il exprime aussi le sentiment de soi comme déchet, entendu dans la bouche des plus emmerdants, ici un jeune dont la famille a été expulsée du HLM, et qui squatte un ancien resto dans le quartier. Et revient hanter la cour sur un mode vengeur, théâtre de la déchéance et de l'insulte surjoué. Stigmate subi et auto-infligé, l'illégalisme est loin d'être sans conséquence sur les postures en présence, sur la précarité des places, la dégradation des espaces et la dévalorisation des acteurs, sur la qualité des produits aussi, bien entendu. Les zones de sécurité prioritaires de M. Valls n'y changeront rien, même en mettant les clients à l'amende, parce qu'elles ne touchent qu'une toute petite partie des quartiers concernés, et ne font que renforcer cette politique du stigmate, masquant le retrait d'une action publique positive en direction des quartiers y compris celle de la police de proximité ou de l'éducation de rue, qui semblent définitivement abandonnées au profit de la seule police d'intervention visant des résultats pénaux. Le degré suivant dont rêvent certains, c'est la mise en coupe réglée de l'ensemble de ces territoires, ou le soulèvement « citoyen » des locataires honnêtes pour nettoyer les cours d'immeubles, préconisé à demi-mot par les bailleurs et les gardiens d'immeubles…

Certains soirs d'été, quand la noise est à son comble, la rêverie du locataire de base surexposé peut partir vers de tels horizons… ou à l'inverse, vers celle d'un Belleville zoo se transformant vraiment en quartier de tolérance, coffee-shops et salons de massages où les pratiques informelles trouveraient leur place… au soleil. Ce qui est d'ailleurs déjà fait à moitié pour les salons de « massage » à l'instar de certains bars à chicha, probablement pas sans contreparties, c'est du moins ce que dit la rumeur. Elle dit aussi que les places des vendeurs de produits illicites ne se conquièrent pas que par la noise, mais aussi par le graissage de pattes, et que l'impunité des nuisances se monnaye sous forme d'informations. Vraie ou

fausse, la rumeur témoigne en tous cas du discrédit de l'idée de loi dans les quartiers, dans ce jeu stupide qui associe l'interdit et la « tolérance ». Bien sûr, chercher à interdire vraiment serait aussi dangereux que vain, surtout quand la consommation est aussi massive. L'éradication de la consommation de « stupéfiants » est un rêve absurde, tout comme l'éradication de la violence, ou même celle de l'économie informelle… Mais la tolérance associée à l'interdit n'est qu'une tolérance d'indifférence, une façon de tirer la couverture et de laisser les usagers comme les vendeurs et leurs voisins patauger dans le marigot de l'illégalisme et de ses conséquences sanitaires, urbaines et sociales. C'est créer un espace de demi-existence, les fameuses « zones de non-droit » qui servent de bannière aux rodomontades de la Bac et des hommes politiques, zones d'impunité des actes et de délégitimation des personnes. D'abandon des uns et des autres aux effets délétères de l'usage hors la loi des produits frelatés. D'arbitraire et d'injustice aussi, les plus déjà illégitimes et abîmés par l'existence s'y embourbent en faisant pas mal de dégâts au passage, et les seuls vrais « tolérants » sont leurs voisins proches qui supportent de vivre dans le climat créé par cette forme de vie zombiesque. Non sans en être affectés ni partager avec eux l'indifférence des pouvoirs publics à leur sort malgré son exploitation politique et médiatique.

Est-il permis d'espérer le passage d'une tolérance d'indifférence à une dépénalisation responsable des produits, de leur usage et de leur commerce, qui ferait le pari d'une écologie sociale et mentale différente dans les quartiers ? Reposant sur le contrôle de qualité des produits, la prévention de l'imprudence dans leurs usages, en bref une culture écosophique de la « mauvaise herbe », mais aussi la réhabilitation sociale de ceux qui la cultivent et la diffusent et la garantie d'une place pour tous les exilés que sont avant tout les addicts, la canalisation des usages dans le respect du voisinage souvent issu lui aussi d'exils, en somme une sortie de la logique de la déjection actuelle ? Un sursaut contre l'immense gâchis des forces de la jeunesse qui cesserait de considérer sa recherche d'ivresse comme un délit, mais la prendrait plutôt comme une question engageant la responsabilité collective, appelant à un *holding* suffisant de ces quartiers et de leurs habitants. Les sortirait du règne de la noise. Un sursaut comparable à celui d'après la seconde guerre mondiale, quand des Deligny et des Winnicott transforment profondément le regard sur les jeunes hors la loi. Ou faudra-t-il attendre une autre guerre, et le passage prévisible à terme de la noise à la violence organisée ? Il est vrai que la noise, dans le même temps, semble fleurir dans bien d'autres secteurs de la société, et est même mise en scène dans l'ensemble de la téléréalité comme mode de subjectivation normale des non-héritiers… Les préados qui regardent fascinés la *Star Academy* ou *Les Anges de la téléréalité*, qui leur enseignent comment faire sa place en se chipotant bruyamment dans des espaces mal définis, vivent un peu « rue de la noise » eux aussi. Et eux aussi nous interrogent sur le soin qui leur est ou non apporté, pour se raccrocher à de si tristes illusions. Écosophie, c'est presqu'un grand mot quand manque si massivement un peu d'attention.

Les 100 ans de la MDMA
Un anniversaire plein d'ambiguïtés

> **Mathieu Duvosquel**, philosophe

Un siècle après sa découverte, très rares sont ceux qui se rendent compte que la MDMA est aussi vieille. Cette molécule aux effets psychoactifs étonnants est encore dans un statut d'entre-deux, aujourd'hui illégale, certains médecins voudraient la faire rentrer dans le champ de la psychiatrie d'où elle a été évacuée. Son interdiction est par ailleurs une illustration du désastre de la prohibition sur la santé publique. « Ecstasy » et « MDMA » sont à l'origine des synonymes, mais aujourd'hui seule une minorité de ces pilules contiennent encore le produit attendu par les usagers. Mathieu Duvosquel, philosophe de formation, revient sur le large débat autour de la place sociale pour le moins ambigüe de cette « substance de l'empathie ».

À propos de cet article

Mathieu Duvosquel était un compagnon d'études et de révoltes, de pensées pimentées et de pavés. De fêtes, aussi. Et d'espoirs. On voulait entrer dans la *vraie vie*, luttant contre tout ce qui nous aliène.

On s'est cogné contre des murs.

Pour la rédaction de son article, nous avions mis en place un dispositif particulier. Une première rencontre en vue de l'établissement du plan. Puis on s'est vu chez moi pour que je l'interviewe devant un micro. De l'enregistrement, Mathieu devait finaliser le texte et les références bibliographiques.

La vie ne nous a pas permis d'aller jusqu'au bout de ce chemin. En témoignage m'est resté plus d'une heure de sa voix. Je le revois, atterrissant dans mon salon, les bras chargés de bouquins : « Excuse-moi, je suis une bibliothèque ambulante ».

Une semaine plus tard, son cœur s'est arrêté.

Nous avons néanmoins décidé vous proposer le compte-rendu de cet enregistrement. Mathieu, toi, le perfectionniste, tu aurais sans doute fait mieux, je sais. Je me permets quand même de t'attribuer cet article. Et je déteste l'idée d'y accoler ce satané qualificatif, posthume.

Alain Lemaitre

Dans quelques mois cela fera 100 ans que le brevet de la MDMA a été déposé. Pourtant on a l'impression que c'est un produit relativement récent[1].

La MDMA n'est connue du grand public que depuis le milieu des années 1980. Quand elle a été synthétisée en 1912 par les laboratoires allemands Merk, c'était en tant que précurseur pour une autre substance. Les laboratoires n'ont à l'époque pas cherché plus loin. Entre 1912 et 1953 la MDMA apparaît deux fois dans la littérature scientifique, à chaque fois de manière anecdotique, en tant que précurseur chimique. En 40 ans personne ne s'est rendu compte qu'elle recélait un effet psychotrope particulier ou intéressant. C'est très progressivement que ce dernier a été découvert. Les premiers à l'avoir testée, comme souvent en ce qui concerne les psychotropes, ont été les militaires ; il a fallu ensuite attendre 1953 et la déclassification des résultats de ces tests pour que des psychiatres ou des chimistes prennent connaissance des effets psychoactifs de la molécule.

Celui qui va vraiment la populariser, c'est Alexander Shulgin, un chimiste américain extrêmement brillant. Beaucoup croient d'ailleurs erronément qu'il est l'inventeur de la MDMA. Pendant plusieurs décennies, il a, sans aucun but marchand, testé personnellement et synthétisé de nombreuses substances psychédéliques avec sa femme, Ann. Ses deux ouvrages principaux, qui sont TiKHAL (sur les tryptamines) et PiHKAL (sur les phénéthylamines), sont des ouvrages remplis de synthèses de drogues devenues aujourd'hui illégales.

La MDMA n'est pas illégale à ce moment-là…

Pas du tout. Shulgin l'a synthétisée pour la première fois en 1976. Un de ses collègues, David Nichols, la teste ensuite en 1978, et constate qu'elle rend plus apte à ressentir les émotions. Il proposera de la faire rentrer dans une nouvelle terminologie : les substances « entactogènes », qui procurent du tact, ou encore « empathogènes », substances générant de l'empathie.

Shulgin était un scientifique respecté qui avait beaucoup d'amis chimistes et psychiatres, l'intérêt à propos de cette molécule s'est donc répandu dans un premier temps dans des milieux de psychothérapie : psychiatrie, thérapie de groupe et de couple. Ils ont réussi à maintenir un usage « low profile » : des psychiatres ou des chimistes se la refilaient dans des cercles assez restreints.

Au début, ces scientifiques l'avaient appelée « empathy », mais elle sera ensuite produite et diffusée commercialement sous le nom « d'ecstasy ».

MDMA et ecstasy sont donc synonymes ?

Idéalement ce devrait être des synonymes, malheureusement les résultats des pill-testing montrent qu'aujourd'hui la majorité des pilules d'ecstasy ne contiennent quasi plus de MDMA. Cette dernière est devenue trop cher en comparaison des saloperies qu'on peut produire à bien moindre coût.

Ensuite, donc, la MDMA, empathy qui devient ecstasy, connaît une diffusion de plus grande ampleur.

Oui, ça c'est vraiment le début des années 1980. C'est une phase encore ambigüe où elle sort d'un cercle restreint mais n'est pas encore illégale. Une série d'entreprises vont se lancer dans le business. Quelques mois avant l'interdiction, la firme chimique TEXAS group a vendu deux millions de tablettes d'ecstasy.

Dès 1985 on commence à s'inquiéter de cette vogue. Une commission est nommée aux États-Unis pour évaluer l'opportunité d'une interdiction. Lors des délibérations de cette commission, personne n'évoquera les usages thérapeutiques du produit. Il y a eu une réaction de psychiatres et de psychothérapeutes qui ont écrit à la DEA[2] en demandant une suspension du processus, mais la DEA a refusé en arguant que son usage était déjà très étendu et qu'ils devaient donc absolument passer par une procédure d'urgence, sans entendre davantage d'avis. La prohibition de la molécule n'a été décidée sur base d'aucun argument classique, la MDMA ne paraît pas produire d'addiction, et n'induit pas de comportements violents, bien au contraire. Le motif invoqué sera un motif assez inédit et à géométrie variable : un motif biologique. Ce produit sera considéré comme ayant la propriété de nuire à l'intégrité physique des personnes. Or il n'a toujours pas été prouvé que la MDMA cause des dégâts particuliers sur le cerveau.

Tout ce processus a été finalement assez compliqué. Ils l'ont interdit en urgence, mais il y a quand même eu en 1985 audition des psychiatres qui avaient

1. Propos recueillis par Alain Lemaitre
2. « *Drug Enforcement Administration* »

pétitionné, défendant l'utilité de la MDMA dans le processus thérapeutique. La MDMA a ensuite été en quelque sorte « désinterdite » pendant quasi deux ans avant sa réinterdiction.

Mais, visiblement, pendant la période où c'était de nouveau « légal » entre guillemets, la justice utilisait quand même le fait qu'il n'y avait pas d'autorisation de mise sur le marché par la Food and Drugs Administration pour procéder à des poursuites pénales. La MDMA a finalement été placée de manière permanente comme substance illégale en 1988.

On ne la connue qu'assez tard mais une fois qu'on s'y est un peu plus intéressé son usage s'est massifié.

Effectivement, dès qu'elle a été redécouverte, ça s'est très vite massifié, mais tu n'as pas eu une phase où son usage s'est répandu largement au-delà du milieu jeune ou des raves, contrairement, par exemple aux amphétamines, qui étaient vraiment devenues complètement intégrées socialement, et un phénomène de masse encouragé par l'État. La MDMA n'est jamais passée par ce stade-là même s'il y a eu un stade de consommation massive et sa défense par certains psychiatres un peu hétérodoxes.

Les amphétamines ont donc bien davantage correspondu à un usage sociétal accepté, celui de la performance. D'abord via l'usage militaire et ensuite à travers un usage social qui a pris sa place dans la société capitaliste.

Oui. Les amphétamines vont devenir à partir du milieu des années trente et au moins jusqu'au milieu des années cinquante la prescription médicale la plus courante pour les états de fatigue ou la dépression. C'est le début de la médicalisation des dépressions. On prescrivait des amphétamines quasiment pour tout, et massivement à tous les gens qui étaient un peu déprimés ou un peu fatigués. En fait, dans les années trente, c'est la tristesse elle-même qui est en train de devenir une maladie. On prêtait aux amphétamines toutes les vertus, ils ont été testés par exemple sur des étudiants et considérés comme augmentant les facultés intellectuelles. C'était devenu un peu la substance miracle.

Le déclin du succès social des amphétamines a été très progressif. Des phénomènes d'addictions, de psychoses ont commencé à apparaître, mais surtout il y a eu un basculement de l'attitude sociale, un peu comme cela a été le cas avec le tabac. On constatait déjà dans les années trente une série d'effets secondaires mais qu'on considérait finalement comme plutôt cocasses. Dans les années cinquante, par contre, on commence à se rendre compte que certains de ces effets sont le signe d'une dégénérescence neuronale, et ce n'est plus du tout accepté.

Pourquoi l'ecstasy, enfin, la MDMA, n'a-t-elle pas eu d'usage médical plus large, à un moment donné ?

D'abord, je crois qu'il y a le fait qu'ils ne l'ont au départ pas testée dans ce but. Il y a une part de hasard à cela, mais surtout, les recherches fin XIX^{e}, début XX^{e}, étaient vouées principalement aux usages militaires. C'est à ce moment-là par exemple que Bayer a sorti l'héroïne pour remplacer la morphine. On pouvait voir des slogans de Bayer du type : « héroïne, tous les bienfaits de la morphine sans la dépendance ». Il fallait des substances pour pouvoir opérer sur le champ de bataille, mais surtout, on cherchait des substances pour faire des super soldats.

Et un soldat ne doit pas « aimer »…

Non, effectivement, si un soldat devient super sociable et empathique ça pose un petit problème. L'amphétamine, à l'époque moderne, joue un rôle similaire à celui du haschich dans la secte des Assassins. Il faut renforcer la détermination à vaincre l'ennemi, à tuer, de façon « supra humaine ». Comme

Formation « Réseau Cannabis » 2013, Interstices C.H.U. St-Pierre asbl

Le « Réseau Cannabis » de Bruxelles organise 2 modules de formation composés de 2 journées. Module 1 : les 7 et 8 octobre 2013 ou module 2 : les 4 et 5 novembre 2013, 9 h à 16 h 30. Thèmes : aspects scientifiques de la consommation, prise en charge psychologique et psychiatrique, entretien motivationnel, MDFT, doubles diagnostics et prévention. Public : tout professionnel (médecin, psy, AS…) s'inscrivant dans une pratique clinique à Bxl. Possibilité de devenir un relais actif du Réseau. Prix : 150 € si l'inscription se fait au plus tard 2 semaines avant le début du module, sinon 175 € (sandwichs et boissons compris).

Lieu
Carrefour 19 rue du Marteau, 1000 Bruxelles

Inscription et/ou renseignement
Jessica Top : jessica_top@stpierre-bru.be ou 02 535 30 52.
Accréditation médecins/psychiatres demandée

www.reseaucannabis.be

le dit Pascal Nouvel, « Toutes les armées ont besoin d'assassins et les amphétamines révèlent précisément l'assassin logé dans le simple soldat, lequel n'est pas toujours assez enclin par nature aux actions cruelles qu'on attend de lui. Ses supérieurs déplorent même parfois chez lui de dangereuses tendances humanistes que les amphétamines combattent opportunément[3]. » Ils ont donc été utilisés pour des effets rigoureusement inverses à la MDMA, pour diminuer les inhibitions et l'empathie.

Tu disais qu'aujourd'hui réapparaît l'enjeu d'un usage thérapeutique de la MDMA.

Oui, des psys se rendent compte qu'elle serait la seule substance chimique connue qui agirait sur l'ocytocine. La MDMA serait donc en cela vraiment une substance extrêmement particulière. Ann Shulgin la décrit d'ailleurs comme la pénicilline de l'âme : « vous n'abandonnez pas la pénicilline quand vous voyez ce qu'elle peut faire », dit-elle. Il y a eu une réelle omerta pendant pas mal de temps, très peu de scientifiques osaient parler au risque de mettre en danger leur carrière. On ne pouvait pas commencer à se lancer dans des recherches sur ce genre de choses. Il y a maintenant de nouveau un discours de plus en plus ouvert et public considérant que c'est une substance trop importante et trop particulière pour la laisser de côté.

Si nous reprenons le fil de l'histoire, avant de revenir sur la question des usages thérapeutiques, la prohibition touchera la MDMA fin des années 1980. Quelles en seront les conséquences ?

Premièrement, c'est à partir de ce moment-là qu'on assiste à la mise sur le marché de produits adultérés, sur lesquels l'usager n'a plus aucun contrôle. L'usager moyen ne sait plus du tout s'il prend effectivement de la MDMA, combien il en prend, si elle est coupée à quelque chose. La prohibition correspond à une perte totale de contrôle de l'usager sur le produit. Il devient très difficile de savoir ce que tu as, c'est devenu une boîte noire. C'est seulement récemment qu'il est devenu possible pour l'usager de faire tester les molécules d'ecstasy.

Et il y aura des conséquences en termes de mortalité ?

C'est à partir de la fin des années 1980 que l'on commence à relever un certain nombre de morts par an. Ce sont des morts attribuées à l'ecstasy mais on n'en sait trop rien, parce que justement, d'un point de vue médical également, on perd le contrôle de ce qu'il y a effectivement dans les pilules. Les médecins eux-mêmes ne savent plus très bien de quoi est morte la personne.

Mais à ce moment-là on peut aussi dire qu'il y a de plus en plus de consommation d'ecstasy…

Il y en a de plus en plus, mais visiblement la consommation concernait déjà, juste avant l'interdiction, des quantités assez importantes, sans qu'on relève de décès. En 1988, la Grande-Bretagne rapporte son premier mort attribué à une ecstasy, un jeune qui aurait pris 18 tablettes d'un coup, ce qui n'est pas très malin. Mais ce n'est qu'en 1988, alors que l'ecstasy a très vite eu beaucoup de succès en Angleterre. Avant même 1988, il y avait des millions de personnes qui en prenaient chaque week-end. Dans les années 1990, tant le nombre d'admissions aux urgences, que le nombre de décès attribués à l'ecstasy explosent alors qu'il n'y a pas a priori une explosion comparable de la consommation.

3. Nouvel P., *Histoire des amphétamines*, PUF, 2009, p.117

Il faut dire aussi qu'on a organisé délibérément la peur par rapport à la MDMA. En témoigne cette histoire d'un apprenti chimiste, sur un campus en Californie. Il était accro à l'héro et a voulu synthétiser un opioïde de synthèse. Malheureusement il a raté sa synthèse et a obtenu du MPTP. Il en a consommé et en a donné à ses amis. Cette substance avait l'effet désagréable de provoquer la maladie de Parkinson après une seule utilisation. Sept jeunes gars de 20 ans ont donc eu Parkinson, et les médias ont entretenu la confusion entre le MPTP et la MDMA, alors que ce sont des choses qui n'ont strictement rien à voir.

L'interdiction aura aussi des conséquences au niveau de la production de la molécule.

La MDMA peut paraître une molécule tout à fait de synthèse qui n'a strictement aucun lien avec le « monde naturel ». Effectivement, ce n'est pas une molécule qui est trouvée dans la nature, mais par contre, la route de synthèse la plus évidente passe par l'huile essentielle d'un arbuste, le sassafras, qui pousse dans peu d'endroits du monde. Depuis l'interdiction, des plantations entières de ce type d'arbustes ont été détruites, et il est devenu maintenant très ardu de s'en procurer. Malgré la créativité des chimistes, toutes les autres routes de synthèse qui ne passent pas par le safrole ou l'isosafrole (principal constituant de l'huile de sassafras) ne sont pas rentables. Elles sont beaucoup trop compliquées, c'est-à-dire qu'il faut passer par des dizaines d'étapes intermédiaires. On est donc en définitive encore dépendant d'un produit tout à fait naturel.

En même temps que la MDMA, ont été interdits ses précurseurs, le sassafras et l'isosafrole. Naturellement, le prix du litre de sassafras a explosé. Cela a entraîné des ravages dans les rares forêts primaires du Cambodge, un État qui était complètement en déliquescence, avec un niveau de pauvreté très élevé. Les habitants allaient illégalement défricher des parties entières de la forêt pour récolter ce type d'arbustes.

On ne s'en rend pas nécessairement compte, mais énormément de molécules chimiques de synthèse sont encore liées à des molécules organiques qui existent dans la nature. À partir du moment où on bloque cette source-là, il peut devenir très difficile de les synthétiser.

C'est cette difficulté par rapport à l'emploi de l'isosafrole qui va entraîner les problèmes du PMA et du PMMA ?

Oui. Il y a eu des recherches pour trouver des alternatives qui permettaient de vendre des pilules imitant l'effet de la MDMA sans en contenir. De nombreux types de produits ont été expérimentés, dont des catégories de produits qui ne sont pas très dangereux, comme les pipérazines, une famille de molécules qui peuvent au pire te donner mal à la tête ou te faire vomir. Par contre, vont apparaître deux molécules ne nécessitant pas l'isosafrole comme point de départ, le PMA et le PMMA, dont les effets ressemblent très fort à ceux de la MDMA, mais qui malheureusement entraînent une hyperthermie extrêmement importante.

C'est ce genre de choses qu'on retrouve sous la dénomination ecstasy aujourd'hui ?

Oui. Une pilule ne contenant que du PMA a encore été lancée sur le marché cet été. Elle a tué 17 personnes au Pays de Galles. Tous les stimulants, en fait, surtout si tu danses dans un espace clos, peuvent provoquer des problèmes d'hyperthermie, mais avec le PMA c'est quasi certain. Et surtout, une fois que le processus est enclenché, pas moyen de faire machine arrière, il y a vraiment des gens qui sont décédés à 42-43 degrés.

Cette histoire de la MDMA, c'est aussi l'illustration de la spirale : interdiction, création de molécules.

Le type de marché qui existe maintenant via internet engendre une création frénétique. Rien que sur le territoire européen, on estime qu'il y a une nouvelle molécule qui est mise sur le marché chaque semaine. A l'époque de l'interdiction de la MDMA, nous n'en sommes pas à ce point-là, mais ce sont les prémices. C'est l'idée : « si on nous empêche de synthétiser telle molécule, on va essayer de faire une copie, un ersatz, qu'on peut vendre, et on va faire ça sans aucune considération pour la vie humaine. »

Par exemple, quand on a synthétisé du PMA et puis du PMMA, ces molécules n'étaient au départ pas interdites ?

Non, elles ont été interdites longtemps après. Toutes les pratiques de testing sont nées bien plus tard. Les

Réseau Cannabis : Intervisions

Le « Réseau Cannabis » (Interstices CHU St-Pierre asbl) propose 2 cycles d'Intervisions, chacun composé de 6 séances de 3 heures (de 9 h à12 h). Cycle 1 : octobre 2013 à mars 2014 (un lundi par mois), animateurs : Manu Gonçalves et Maurizio Ferrara OU cycle 2 : janvier 2014 à juin 2014 (un mercredi par mois), animateurs : Yannik Gladsteen et Romuald Lorquet. Objectif des Intervisions : soutien et échanges de pratique entre professionnels prenant en charge des usagers à consommation problématique de cannabis. Public cible : tout professionnel de la santé mentale, les médecins généralistes et assistants sociaux travaillant à Bruxelles. Prix : 125 € si l'inscription se fait au plus tard 3 semaines avant le début du cycle, sinon 150 €.

Pour plus d'informations
Contacter Jessica Top au 02 535 30 52 ou
par mail jessica_top@stpierre-bru.be

www.reseaucannabis.be

gens ingéraient une pilule, en mouraient, mais pour les médias ou pour la police, ils étaient morts parce que tout simplement ils avaient ingéré une pilule d'ecstasy contenant de la MDMA. L'interdiction empêche d'avoir un contrôle sur ce qu'il y a dans la pilule, et en même temps provoque le fait qu'on y mette de plus en plus n'importe quoi.

Chaque nouvelle molécule interdite va provoquer la création d'ersatz…

…potentiellement plus dangereux, effectivement. C'est ce qui se passe actuellement. L'Angleterre a, ces dernières années, été touchée par plusieurs vagues de drogues de synthèse, dont la méphédrone et puis la méthoxétamine. L'État anglais vient de changer radicalement sa loi afin de mettre en place une procédure d'interdiction d'urgence. C'est-à-dire pouvoir interdire tout de suite une molécule, avant même de statuer sur son éventuelle toxicité. Cela est en train de déclencher une fuite en avant complètement folle. De nouveaux produits qui n'ont jamais été testés sur des animaux débarquent sur le marché. Des étudiants en chimie dessinent des molécules en se disant « ah tiens, si on mettait tel atome à cet endroit-là, ça ferait sans doute ça vu la forme… ». Et voilà, ils lancent ça sans précautions.

Et cette idée d'interdire une sorte de base chimique, en interdisant du coup tous les dérivés possibles non encore créés ?

Les États sont pris entre le marteau et l'enclume, avec d'une part la pression de médecins et de chimistes qui s'opposent à une loi beaucoup trop englobante qui bloquerait complètement la recherche, mais en même temps, s'ils font une définition très spécifique, avec la molécule précise, ils doivent à chaque fois changer la loi dès que la molécule est modifiée un tout petit peu. Par exemple, la loi belge reprend un certain nombre de produits, mais de manière très spécifique, et elle est remplie de trous. En Angleterre, c'est la mode des cannabinoïdes de synthèse, l'État essaie d'avoir une définition chimique qui lui permet d'englober l'ensemble de ces produits, même s'ils sont assez différents chimiquement. Ce phénomène freine tout à fait la recherche, tant dans le cas de la MDMA que par exemple pour le cas de la kétamine, qui permet de guérir des dépressions extrêmement graves. Avec des antidépresseurs classiques, il faut par exemple une quinzaine de jours pour un premier traitement, à l'hôpital psychiatrique, de personnes qui viennent de faire une tentative de suicide. Avec une injection de kétamine, la personne retrouve en quelques minutes un état d'humeur tout à fait normal. Les médecins s'en sont rendus compte plus ou moins par hasard et ils n'ont qu'une envie, c'est d'expérimenter ce qui semble être une solution miracle. Mais l'interdiction qui pèse encore sur la substance rend très difficile les avancées au niveau de la recherche et des usages thérapeutiques.

Si tu devais faire une conclusion qui ramasse les enjeux de toute cette histoire ?

Je dirais que c'est un cas typique de désastre lié à la prohibition, aujourd'hui la majorité des pilules d'ecstasy vendues en Europe ou aux États-Unis ne contiennent pas de MDMA mais plus ou moins tout et n'importe quoi. Au mieux, donc, elles sont inactives, au pire elles sont actives et ça peut très mal tourner.

C'est aussi une histoire singulière où l'on constate un malaise social généré par les effets de la MDMA. Les amphétamines, par exemple, rendent les gens plus puissants, ce qui correspond tout à fait à un idéal social en vogue, au contraire de l'effet « love » de la MDMA. D'autant qu'on commence à se rendre compte que ce sont exactement les mêmes substances de l'attachement qui sont produites de manière naturelle. Ça pose davantage un problème philosophique de savoir à quel point tu peux repro-

duire ce type de sentiments qui sont censés être des sentiments sincères, profonds : l'amour et l'affection.

La MDMA a été considérée par certains comme une drogue qui a répondu à l'isolement croissant vécu dans les grandes métropoles où s'installe une peur généralisée du contact, une solitude accrue. Il y a eu effectivement un rejet social au sens de la société établie, mais le sentiment de conscience collective atteint grâce à la MDMA correspondait parfaitement à l'agenda social de la subculture de l'époque. Son succès est lié à l'émergence de l'ordinateur personnel, à internet, au village global,… Cela unifie des gens qu'on avait individualisés à l'extrême, de manière quasi tribale. Cela pourrait, selon certains, être l'instrument d'une renaissance pour des rites sociaux, dans ces mégalopoles où on a perdu tout à fait le sens de la collectivité. Mais bon, c'est un point de vue assez minoritaire. Je crois que beaucoup de psychiatres qui militent pour une dépénalisation partielle veulent maintenir un contrôle sur les conditions de prise du produit.

Ces psychiatres voudraient une utilisation thérapeutique sous prescription médicale.

Oui, parce que la MDMA permet d'éliminer les inhibitions ou les barrières sociales de manière assez radicale. On peut accomplir ce qui demanderait peut-être des mois ou des années de thérapie de manière beaucoup plus rapide.

La MDMA agit sur la production d'ocytocine, c'est ça ?

Oui, des recherches récentes viennent de constater que la prise de MDMA augmente la concentration d'ocytocine, alors qu'aucun autre médicament n'agit là-dessus. Même si la MDMA est connue depuis très longtemps, on ne comprend pas encore totalement, du point de vue des neurosciences, d'où vient l'effet empathogène ou entactogène. Il semble que le caractère aimable des gens entre eux, le caractère grégaire, le fait qu'ils ont envie de se retrouver, serait médié par l'amygdale. La réaction de peur par rapport à l'étranger, au sens de quelqu'un qui n'est pas de ton groupe social, est ancrée en nous depuis des millénaires, cela est médié par l'amygdale. La MDMA bloquerait tout à fait ce processus.

Le lien avec l'ocytocine aurait énormément d'implications. Beaucoup de troubles psychiatriques seraient dus à une défaillance dans le fonctionnement de l'ocytocine. Des tests ont été faits sur des animaux et sur des humains, l'augmentation du taux d'ocytocine accroît la capacité de reconnaître l'émotion sur un visage qu'on te présente, ce que certains autistes, par exemple, n'arrivent pas à faire.

L'ocytocine permet de comprendre l'émotion de l'autre. La compréhension non-verbale est augmentée, et ça diminue effectivement toutes les volontés d'agression ou de violence. Tout cela commence à poser des questions éthiques, parce que la générosité, le sentiment d'affiliation ou l'amour étaient associés jusqu'il y a peu à des sentiments qui n'étaient pas trop manipulables directement. Ça pourrait même avoir des implications sociétales assez majeures compte tenu par exemple que l'ocytocine forme le circuit neuronal de la confiance et de la confiance adaptative et c'est ça qui module l'intelligence sociale et la peur entre humains. Visiblement, d'un point de vue de la biologie évolutionniste, on n'est pas fait du tout pour vivre dans des métropoles avec des milliers ou des millions de gens, ça ne correspond pas du tout à la manière dont notre cerveau est « câblé ».

Et donc la MDMA pourrait nous permettre de supporter cette situation sociale-là ?

Ou en tout cas ça peut représenter, effectivement, une manière de compenser des rituels qu'on a perdus, comme les fêtes de village. Ce qui s'était développé avec les raves, maintenant un peu en déclin, était la naissance de nouveaux rituels qui avaient un rôle social particulier.

Bibliographie partielle

TOUBIANA E.-P., *Addictologie clinique*, PUF, 2011.

JAUBERT A. et MURARD N. (sous dir.), *Drogues, passions muettes*, Recherches n° 39 bis, décembre 1970.

Usbeck & Rica, n° 3, hiver 2011.

SZASZ T., *La persécution rituelle des drogués : Boucs émissaires de notre temps*, Paris, Les Éditions du Lézard, 1994.

MICHAUD Y., *Ibiza mon amour, Enquête sur l'industrialisation du plaisir*, Nil, 2012.

AUBRON A., *Drogues Store, Dictionnaire rock historique et politique des drogues*, Don Quichotte, 2012.

PHARO P., *Plaisir et dépendance dans la société marchande*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

NOUVEL P., *Histoire des amphétamines*, PUF, 2009.

Centre de documentation : Nunc est legendum…

> **Danielle Dombret**, documentaliste à Prospective Jeunesse

Dans le cadre de la thématique de ce numéro de la revue, consacré à la prohibition, je voudrais vous présenter deux livres. Le premier analyse la prohibition de l'opium en Indochine, tandis que le second est davantage axé sur la situation en France et la loi de 1970.

Dans son ouvrage « ***Monopole et prohibition de l'opium en Indochine*** [1] », Philippe Le Failler, historien, explique comment l'opium est passé « de la muse des poètes au prince des toxiques ».

« Cet ouvrage donne de l'exploitation et de l'usage de l'opium en Extrême-Orient une perspective qui éclaire les aspects politiques, économiques et sociaux des problèmes soulevés par l'influence de l'Occident dans cette région du monde. Cette étude, fondée sur l'analyse historique de manuscrits, d'accords intergouvernementaux, de dossiers de presse et d'archives qui couvrent la période 1880-1946, permet surtout de comprendre les contradictions, et donc la complexité des enjeux internationaux autant que nationaux liés à la commercialisation de la drogue à cette époque*. »

« ***La prohibition des drogues, Regards croisés sur un interdit juridique*** [2] » propose quatre parties : « Figures juridiques du contrôle social », « Regards d'acteurs sur le droit en vigueur », « Limites pratiques et théoriques de l'interdit légal » et « Évolutions contemporaines des politiques publiques ».

« À s'en tenir aux textes, la politique française en matière d'usage de drogues illicites témoigne d'un souci d'éradication pure et simple. La loi du 31 décembre 1970 fait du consommateur de stupéfiants un délinquant et un malade. Si l'on a vu chacun de ces pôles prédominer tour à tour, à aucun moment les pouvoirs publics n'ont envisagé d'autres voie. La multiplication des rapports officiels interrogeant l'efficacité des politiques de lutte contre la toxicomanie et la mise en place progressive des programmes de "réduction des risques" ébranlent cependant le bien-fondé de la logique prohibitionniste.

Comment aborder avec toute la rigueur requise un thème aussi polémique que l'interdit des drogues ? Le regard scientifique suppose distance et neutralité à l'égard de son objet d'étude. Peut-il légitimement se porter sur une prohibition divisant le corps social entre ceux qui la défendent et ceux qui la dénoncent ? Appréhender d'être lu avec les yeux d'une opinion publique curieuse de savoir s'il est "pour" ou "contre" l'abolition de l'interdit, le chercheur en sciences sociales peut être tenté de contourner l'objet et l'expert de laisser à d'autres la responsabilité du diagnostic sur les mérites et les limites d'une politique controversée. À analyser la prohibition, les sciences humaines risquent ainsi le syndrome d'inhibition !

Prenant cette hypothèse à contre-pied, le présent ouvrage fait le pari d'une étude critique de l'institution prohibitionniste au moyen d'une mise en perspective de connaissances théoriques de chercheurs et des expériences pratiques d'acteurs sociaux. Faisant le point sur la question-clé de l'interdit des drogues par le droit, ce travail collectif repose sur une double posture heuristique. D'une part, l'articulation des sciences sociales : l'histoire, la sociologie, l'économie, la géopolitique et la théorie du droit sont sollicitées pour décrire et évaluer les effets de la prohibition. D'autre part, la prise en compte des discours d'acteurs : magistrat, avocat, policier, clinicien et usager de drogue sont invités à rendre compte de leurs expériences respectives du régime légal frappant les drogues illicites*. »

Outre certains des livres cités dans les différents articles de ce numéro, vous trouverez, dans notre centre de documentation, de nombreuses références d'autres ouvrages qui traitent de la question de la prohibition de l'alcool et des drogues. N'hésitez pas à nous contacter.

1. Le Failler P., *Monopole et prohibition de l'opium en Indochine, Le pilori des Chimères*, Paris, L'Harmattan, 2001

2. Colson R. (sous la direction de), *La prohibition des drogues, Regards croisés sur un interdit juridique*, Rennes, 2005

* Ces présentations sont les quatrièmes de couvertures des ouvrages.

Un trimestriel pour interroger sous des regards différents les thèmes liés aux usages de drogues, la promotion de la santé et les politiques et pratiques sociales en matière de jeunesse.

Retrouvez tous les numéros sur le site :
www.prospective-jeunesse.be/cahiers

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

Milieux de vie

- Famille et parentalité (nos 22, 24, 42, 43, 44, 49)
- L'école (nos 3, 4, 6, 25, 29, 55, 57, 64)
- La fête (no 35)
- Le monde du travail (no 26)
- La prison (nos 13, 16, 40)
- Milieu du sport (no 53)

Contextes d'usage

- La loi et la répression judiciaire (nos 1, 2, 38)
- Pauvreté, marginalité et exclusion (nos 11, 12, 36, 37)
- Culture et consommation (nos 5, 17, 30, 58, 62)

Produits et leurs effets

- Plaisir (nos 7, 8, 9, 10)
- Dépendance (no 39)
- Drogues de synthèse (nos 14–15)
- Cannabis (nos 18, 20, 21)
- Alcool (no 32)
- Tabac (no 33)
- Alicaments (no 19)
- Ordinateur (no 47)
- Amour (no 48)

Pratiques professionnelles

- Promotion de la santé (nos 31, 34, 56, 61)
- Pratiques de prévention (nos 31, 50, 59, 60, 63)
- Réduction des risques (nos 27, 28, 54)
- Représentations (no 46)
- Secret professionnel (no 23)
- Travail en réseau (no 45)
- Soins aux usagers (no 41, 52)

ABONNEMENT ANNUEL **Prix au numéro : 4 euros** *Frais d'envoi compris*
Numéro de compte bancaire : BE04 2100 5099 0831

Formulaire d'abonnement ou de commande au numéro

Institution .....
Nom ..... Prénom .....
Téléphone ..... Courriel .....

Adresse de livraison
Rue ..... Numéro .....
Code postal ..... Ville .....
Pays .....

Type d'abonnement (entourez votre choix)

❏ L'abonnement est gratuit

❏ Toutefois vous pouvez souscrire à un abonnement de soutien (24 euros)

- Je désire souscrire à un abonnement de soutien ❏ oui ❏ non
- Je souhaite une facture ❏ oui ❏ non

Date ..... Signature .....

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

65

Périodique trimestriel
Printemps 2013

Prospective Jeunesse, Drogues–Santé–Prévention
est un trimestriel lancé en décembre 1996.

Lieu interdisciplinaire de réflexion, de formation et d'échange d'expériences, d'idées, de points de vue, cette revue interroge sous des regards différents des thèmes liés aux usages de drogues, à la promotion de la santé et aux politiques et pratiques sociales en matière de jeunesse.
Chaque numéro aborde un thème particulier.
Celui-ci est consacré à l'échec de la guerre aux drogues.
Pour consulter les sommaires des numéros parus ou contacter l'équipe de rédaction, visitez le site :
www.prospective-jeunesse.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et agréé par la Commission communautaire française
de la région de Bruxelles-Capitale